

**Rapport d'activités  
du Plan d'action gouvernemental  
pour les personnes proches  
aidantes 2021-2026**

Activités réalisées d'avril 2024 à mars 2025  
et perspectives 2025-2026

## ÉDITION

Cette publication a été réalisée par le Sous-ministéariat aux services sociaux en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse : [publications.msss.gouv.qc.ca](http://publications.msss.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information : [Québec.ca/gouv/santé-services-sociaux](http://Québec.ca/gouv/santé-services-sociaux)

Dépôt légal – 2026  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-555-03009-1 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

## Table des matières

Liste des sigles et des acronymes .....	i
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Implantation des structures de gouvernance et des comités institués par la Loi .....</b>	<b>3</b>
<b>Mise en œuvre des mesures du PAG-PPA du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et perspectives 2025-2026 .....</b>	<b>5</b>
<b>Axe 1 : La reconnaissance et l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes ainsi que la mobilisation des actrices et acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance.....</b>	<b>7</b>
<b>    Orientation 1.1 : Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des personnes proches aidantes, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir.....</b>	<b>7</b>
<b>    Orientation 1.2 : Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des personnes proches aidantes dans les différentes sphères de leur vie .....</b>	<b>9</b>
<b>    Orientation 1.3 : Favoriser la collaboration avec les personnes proches aidantes dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir .....</b>	<b>11</b>
<b>Axe 2 : Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des personnes proches aidantes et le développement de connaissances et de compétences .....</b>	<b>12</b>
<b>    Orientation 2.1 : Identifier les besoins d'information et de formation des personnes proches aidantes et y répondre .....</b>	<b>12</b>
<b>    Orientation 2.2 : Identifier les besoins d'information et de formation des actrices et acteurs concernés par les personnes proches aidantes et y répondre .....</b>	<b>20</b>
<b>    Orientation 2.3 : Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux personnes proches aidantes.....</b>	<b>26</b>
<b>Axe 3 : Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux personnes proches aidantes, dans une approche basée sur le partenariat.....</b>	<b>32</b>
<b>    Orientation 3.1 : Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les personnes proches aidantes .....</b>	<b>33</b>
<b>    Orientation 3.2 : Soutenir les personnes proches aidantes par des services de santé et des services sociaux adaptés .....</b>	<b>34</b>
<b>    Orientation 3.3 : Établir un partenariat avec les personnes proches aidantes tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e).....</b>	<b>42</b>

<b>Axe 4 : Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes, notamment afin d'éviter leur précarisation financière .....</b>	44
<b>Orientation 4.1 : Favoriser le maintien de l'équilibre entre le rôle des personnes proches aidantes et les autres sphères de leur vie.....</b>	44
<b>Orientation 4.2 : Faciliter l'exercice du rôle des personnes proches aidantes .....</b>	49
<b>Orientation 4.3 : Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de personne proche aidante .....</b>	51
<b>Conclusion .....</b>	53
<b>Annexe 1 – Tableau récapitulatif des mesures du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 .....</b>	54
<b>Annexe 2 – Cadre financier du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026.....</b>	62

## Liste des sigles et des acronymes

<b>CEPPP</b>	Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public
<b>CISSS</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux
<b>CIUSSS</b>	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
<b>DI</b>	Déficience intellectuelle
<b>DP</b>	Déficience physique
<b>INESSS</b>	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
<b>LGBTQI+</b>	Lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queers et intersexes
<b>LPPA</b>	Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes
<b>MO</b>	Ministères et organismes
<b>MRC</b>	Municipalité régionale de comté
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>OC</b>	Organisme communautaire
<b>OIQ</b>	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
<b>OPHQ</b>	Office des personnes handicapées du Québec
<b>OTSTCFQ</b>	Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
<b>PAG-PPA</b>	Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes
<b>PNI</b>	Premières Nations et Inuit
<b>PNPPA</b>	Politique nationale pour les personnes proches aidantes
<b>PPA</b>	Personne proche aidante

<b>PSOC</b>	Programme de soutien aux organismes communautaires
<b>RSSS</b>	Réseau de la santé et des services sociaux
<b>SPPFV</b>	Soins palliatifs et de fin de vie
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et des communications
<b>TSA</b>	Trouble du spectre de l'autisme

## Introduction

En 2018, au Québec, environ une personne âgée de 15 ans et plus sur cinq (21 %) est une personne proche aidante (PPA), ce qui représente environ 1 489 000 personnes<sup>1</sup> (Statistique Canada, 2018). Selon une enquête plus récente menée en 2022 par l'Appui pour les proches aidants, 2 400 000 des adultes québécois sont proches aidants (une personne sur trois), dont 46 % fournissent de l'aide ou des soins au moins cinq heures par semaine ou plus<sup>2</sup>.

Les travaux en proche aidance au Québec visent à reconnaître et à soutenir tout autant les PPA de personnes âînées que les PPA de personnes ayant une déficience intellectuelle (DI), une déficience physique (DP), un trouble du spectre de l'autisme (TSA), une incapacité physique, visuelle ou auditive, un trouble mental, un cancer, une maladie chronique, un trouble neurocognitif majeur ou étant en situation de dépendance ou d'itinérance, en soins palliatifs ou de fin de vie (SPFV). Leurs réalités témoignent d'une grande diversité de contextes, laquelle revêt des particularités, autant en lien avec la personne aidée qu'avec les caractéristiques individuelles des PPA. De même, leurs parcours sont multiples. L'aide apportée peut s'échelonner sur toute une vie. Leurs responsabilités de PPA entraînent des répercussions importantes sur leur vie familiale, sociale et professionnelle, sur leur mode de vie, sur leur santé physique et mentale ainsi que sur leur situation financière (Statistique Canada, 2012).

La *Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes* (LPPA) (chapitre R-1.1), la Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) et le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 (PAG-PPA) s'inscrivent dans une approche intersectorielle prenant en compte toutes les PPA et considérant tous les aspects de leur vie.

La LPPA, sanctionnée en octobre 2020, a pour objectif de guider le gouvernement dans la planification et la réalisation de mesures visant à faire connaître et reconnaître la contribution des PPA et à les soutenir (art. 1). Sont énoncés une vision, une définition, des principes directeurs et des axes guidant le choix d'orientations pour assurer une réponse mieux coordonnée, concertée et adaptée aux besoins des PPA. Cette loi renforce le pouvoir d'agir des PPA dans le respect de leur volonté et de leurs capacités d'engagement, en préservant leur santé, leur bien-être et leur qualité de vie.

Comme l'indique la LPPA, tous les cinq ans, le gouvernement adopte et rend public un plan d'action gouvernemental prévoyant des mesures et des actions pour mettre en œuvre la politique nationale pour les PPA. De plus, la Loi institue un Comité de partenaires concernés par le soutien

---

<sup>1</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). Statistique Canada 2018, Enquête sociale générale : Soins donnés et reçus. Données diffusées sur le site Web de l'ISQ : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/proche-aidance-quebec-2018/publication/personnes-proches-...>

<sup>2</sup> L'Appui pour les proches aidants (2022), Enquête statistique sur la proche aidance au Québec. Édition 2022. Disponible en ligne : [https://www.lappui.org/documents/142/Appui\\_Enquete-Proche-Aidant-2022.pdf](https://www.lappui.org/documents/142/Appui_Enquete-Proche-Aidant-2022.pdf)

aux PPA et un Observatoire québécois de la proche aidance. Un Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA ainsi qu'un Comité ministériel pour les personnes proches aidantes font partie de la structure de gouvernance de la Politique nationale pour les personnes proches aidantes (PNPPA) et du Plan d'action gouvernemental.

La PNPPA – *Reconnaitre et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement* a été publiée en avril 2021. Cette politique vise à soutenir les PPA et à favoriser leur reconnaissance et leur autoreconnaissance. En effet, plusieurs PPA ne se reconnaissent pas comme telles, ce qui peut expliquer leur réticence à avoir recours aux services. Les quatre axes et douze orientations que présente la Politique deviennent les objectifs d'intervention et les volets qui guident le PAG-PPA.

Sous le leadership du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la mobilisation et la collaboration des 17 ministères et organismes (MO) gouvernementaux membres du Comité de suivi de l'action gouvernementale (art. 11 de la LPPA) et de très nombreux partenaires ont été déterminantes pour assurer la convergence et la pertinence des travaux du PAG-PPA 2021-2026.

Le premier PAG-PPA découlant de cette politique a été adopté en octobre 2021 et présente 61 mesures. Un ministère, un organisme gouvernemental ou une direction du MSSS est responsable de la réalisation de chacune des mesures et du suivi annuel de celle-ci à partir d'indicateurs de mise en œuvre et d'effets convenus.

Les 8 mesures de l'axe 1 et des 3 orientations associées visent à sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir par des actions concertées.

Les 26 mesures de l'axe 2 et des 3 orientations associées visent à répondre aux besoins d'information et de formation des PPA et des différents actrices et acteurs concernés par la proche aidance, ainsi qu'à soutenir la recherche et le transfert de connaissances.

Les 15 mesures de l'axe 3 et des 3 orientations associées visent à soutenir la santé et le bien-être des PPA par le développement ou la bonification de services de soutien tant dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) que dans les milieux communautaires, dans une approche de partenariat.

Les 12 mesures de l'axe 4 et des 3 orientations associées visent à développer des environnements conciliants qui facilitent le rôle des PPA, notamment en favorisant le maintien de l'équilibre entre leur rôle de PPA et les autres sphères de leur vie ainsi qu'en prévenant leur précarisation financière.

Comme énoncé dans la LPPA, la ministre fournit annuellement un rapport des activités réalisées dans le cadre du plan d'action (art. 13). Ce rapport présenté au Conseil des ministres est le troisième rapport des activités réalisées dans le cadre du PAG-PPA. Il fait état des activités réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et présente les perspectives pour l'année 2025-2026. La ministre doit rendre public le rapport dans les 60 jours suivant sa présentation au gouvernement.

## Implantation des structures de gouvernance et des comités institués par la Loi

Plusieurs éléments de la gouvernance de la PNPPA et du PAG-PPA sont encastrés dans la *LPPA*. La ministre responsable des Aînés est responsable de l'application de la *Loi* et est d'office la conseillère du gouvernement sur toute question relative aux PPA. À ce titre, elle assure le suivi de la mise en œuvre de la PNPPA et du PAG-PPA.

Afin de la soutenir dans l'exercice de ses responsabilités, la ministre met en place des structures, décrites ci-dessous, qui seront directement interpellées pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PAG-PPA. Plusieurs forces vives en proche aidance au Québec sont ainsi mobilisées dans le suivi du PAG-PPA de façon concertée au fil des années.

### **Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA et Comité ministériel pour les PPA**

Un comité interministériel assure le suivi de la mise en œuvre de la PNPPA et du PAG-PPA. Il se compose de directeurs et de professionnels qui ont soutenu les travaux relatifs à l'élaboration du projet de loi, de la PNPPA et du PAG-PPA. La ministre désigne les membres du comité parmi les représentants des MO du gouvernement pour contribuer aux travaux de gouvernance en proche aidance (art. 15 de la *LPPA*). Actuellement, 17 MO y sont représentés. Plusieurs membres de ce comité, actif depuis 2018, se sont mobilisés en 2024-2025 dans les travaux de la mesure 50 sur la conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance.

Un comité ministériel de la proche aidance composé de 15 directions du MSSS est également mobilisé. Plusieurs membres sont au cœur des travaux depuis 2018 et se sont mobilisés dans la réalisation de plusieurs mesures du PAG-PPA en 2024-2025.

### **Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA**

Institué par la *LPPA* (art. 18 de la *LPPA*), un Comité de partenaires est composé d'au moins 11 et d'au plus 17 membres nommés par la ministre. Il est constitué de personnes représentées d'organismes non gouvernementaux, de PPA représentant différentes réalités, de chercheurs et chercheuses, d'un membre de l'Observatoire et d'un membre du Comité de suivi de l'action gouvernementale à titre d'observateur. La mise en œuvre du Comité de partenaires correspond à la mesure 4 du PAG-PPA.

Ce Comité de partenaires, avisés en proche aidance, est interpellé dans le cadre du suivi du PAG-PPA. Il peut faire à la ministre toute recommandation ou lui donner tout avis qu'il juge nécessaire concernant la Politique nationale, le PAG-PPA ou toute autre question relative aux PPA. Il soutient la ministre et le Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA dans la mise en œuvre de la Politique nationale et du PAG-PPA. Il doit donner son avis à la ministre sur toute question que celle-ci lui soumet en matière de proche aidance (art. 24). Le Comité rend publics les recommandations et les avis qu'il formule 30 jours après les avoir transmis à la ministre (art. 25). Le Comité de partenaires

doit, dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier, transmettre à la ministre un rapport de ses activités de l'année. Ce rapport doit être déposé à l'Assemblée nationale (art. 27).

### **Observatoire québécois de la proche aidance**

Institué par la LPPA (art. 28), l'Observatoire québécois de la proche aidance est dirigé par un Comité de direction composé de 13 membres nommés par la ministre. La mise en œuvre de l'Observatoire et de son Comité de direction correspond à la mesure 27 du PAG-PPA.

Cet Observatoire soutient les partenariats, comme en témoigne la composition du Comité de direction formé de chercheurs et chercheuses, de PPA, d'organismes non gouvernementaux et de ministères. Tout comme le Comité de partenaires, l'Observatoire fédère ainsi les compétences de partenaires pluridisciplinaires et transversaux (art. 29).

L'Observatoire québécois de la proche aidance est un lieu d'observation, de vigie, d'analyse et de partage des savoirs visant à fournir des informations fiables et objectives en matière de proche aidance (art. 35). L'Observatoire proposera des approches évaluatives et des indicateurs permettant de mesurer les répercussions de la PNPPA et du PAG-PPA sur la santé, le bien-être, la qualité de vie et l'équilibre des PPA (art. 36). Le Comité de direction de l'Observatoire doit, dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier, transmettre à la ministre un rapport de ses activités (art. 38) de l'année accessible en ligne : [Rapport d'activités - Observatoire québécois de la proche aidance](#).

### **Synergie entre les structures de gouvernance des travaux en proche aidance**

Le Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux PPA, le Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA, l'Observatoire québécois de la proche aidance ainsi que des PPA sont consultés dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan d'action. Les trois instances doivent se réunir au moins deux fois par année pour discuter du suivi du plan d'action (art. 11 de la LPPA). Ces comités ont été consultés notamment pour déterminer les besoins de recherche à prendre en considération dans le développement du Programme de recherche en proche aidance du Fonds de recherche du Québec – Société et culture et contribuer aux consultations sur diverses thématiques en prévision du prochain PAG-PPA 2026-2031. Ils ont également été invités à participer aux Journées nationales de concertation en proche aidance qui tenues le 31 octobre 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2024

## Mise en œuvre des mesures du PAG-PPA du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et perspectives 2025-2026

Le PAG-PPA a été adopté à la fin octobre 2021. L'état d'avancement des 61 mesures du PAG-PPA au 31 mars 2025 est le suivant :

- 8 mesures sont terminées et se poursuivent en continu
- 7 mesures sont terminées et sont en phase de diffusion
- 43 mesures sont en cours de réalisation et cheminent bien
- 1 mesure non débutée se réalisera en 2025-2026
- 1 mesure a été initiée, mais ne se réalisera pas
- 1 mesure non débutée ne se réalisera pas

Le rapport de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, présente un rappel des objectifs de chacune des 61 mesures, énonce les actions réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025 et présente les perspectives à venir en 2025-2026. L'annexe 1 présente les mesures, les MO responsables, les partenaires, les années de réalisation et le statut d'avancement de chaque mesure.

En plus des 17 MO gouvernementaux et le MSSS est engagé de près dans les travaux en proche aidance, près de 40 partenaires ont été mobilisés depuis 2021 pour contribuer à différentes mesures par le biais de conventions d'aide ou d'ententes de partenariat. Ces partenaires sont en grande majorité issus des milieux communautaires.

### **Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux et création de Santé Québec**

L'adoption de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* Chapitre G-1.021 (LGSSSS) en décembre 2023 a mené à la création de Santé Québec, une société d'État chargée de coordonner les opérations du RSSS du Québec. Sa mise en place progressive au cours de l'année 2024 a entraîné une réorganisation de la gouvernance du réseau et de la reconfiguration du MSSS. **Dans ce nouveau cadre, la mise en œuvre de 13 des 61 mesures du PAG-PPA relève désormais de la responsabilité de Santé Québec.** Ces mesures sont clairement identifiées dans le présent rapport par la mention : *mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec*.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a pour mission de gouverner le système de santé et de services sociaux de façon performante afin d'avoir un effet positif sur la santé et le bien-être de la population québécoise. Pour ce faire, il détermine les priorités, les orientations et les politiques publiques en matière de santé et de services sociaux. Il veille à leur application et mesure les résultats. Pour sa part, Santé Québec est chargé « entre autres d'offrir des services de santé et des services sociaux par l'entremise d'établissements publics ainsi que

d'encadrer et de coordonner l'activité des établissements privés et de certains prestataires de services du domaine de la santé et des services sociaux ».

#### **Investissements associés au Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes**

Les investissements associés aux diverses mesures du PAG-PPA représentent 200,6 M\$ sur 5 ans. L'annexe 2 présente le cadre financier associé aux mesures des quatre axes du PAG-PPA, 2021-2026. Parmi les objets d'investissement, notons que 95 M\$ sont associés à des mesures permettant de bonifier les services de répit et que 60 M\$ le sont pour améliorer l'accès à des services de soutien psychosocial individuels et de groupe.

À ces investissements s'ajoute un financement annuel de 25 M\$ pour assurer la poursuite de la mission de l'Appui. Ce financement de l'Appui répond à l'article 44 de la LPPA et soutient le virage de l'organisme, qui a élargi sa mission pour répondre dorénavant à tous les contextes de proche aidance. Il permet notamment de financer le service infoaidant et d'octroyer des budgets à de nombreux organismes communautaires (OC) partout au Québec pour le développement de services de soutien aux PPA.

#### **Un plan d'action gouvernemental qui considère l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+)**

Il est déjà connu que la proche aidance se vive de manière différente dans la façon d'exercer ce rôle et de réagir à celui-ci selon que l'on soit une femme ou un homme. À cet égard, le PAG-PPA porte une attention particulière aux besoins et aux réalités spécifiques des différentes populations de PPA, dont les spécificités de sexe et de genre ainsi que les réalités des lesbiennes, gais, bisexuels, trans, queers et intersexes (LGBTQI+) et des personnes immigrantes ou appartenant à des minorités ethnoculturelles. Les équipes qui sont responsables et engagées dans 28 mesures du PAG-PPA ont été sensibilisées à ces enjeux par le biais d'une formation offerte par le Secrétariat à la condition féminine. Les responsables de ces mesures ont été à même d'intégrer des actions concrètes dans la réalisation de leurs travaux permettant ainsi de tenir compte d'une analyse différenciée porteuse de résultats sensibles aux inégalités. Cette planification s'est reflétée dans la fiche de suivi de ces mesures. Plusieurs des actions réalisées en 2024-2025 sont décrites dans le suivi des mesures et dans les perspectives 2025-2026.

**Axe 1 : La reconnaissance et l'autoreconnaissance des personnes proches aidantes ainsi que la mobilisation des actrices et acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance**

**Orientation 1.1 : Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des personnes proches aidantes, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir**

**Mesure 1. Développer une stratégie de communication sur la valorisation des PPA et de leur apport à la société.**

Afin de renforcer la compréhension, au sein de la société québécoise, des différents contextes, réalités et besoins des PPA ainsi que la conscience de la valeur de leur rôle, le gouvernement développe une stratégie de communication annuelle sur la valorisation des PPA. Il souhaite accroître à la fois la capacité des PPA à s'identifier en tant que telles et celle de la population à reconnaître les PPA de son entourage, et ce, en fonction de leurs différentes réalités. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation, l'évaluation et le suivi des stratégies de communication annuelle sur la valorisation des PPA.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Campagne de sensibilisation grand public du 19 octobre au 24 novembre 2024, y compris la semaine nationale des PPA et la diffusion d'outils de communication pour informer le grand public.</li><li>• Révision du contenu de la page <a href="https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personne-proche-aidante">https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personne-proche-aidante</a>.</li><li>• Création de quatre visuels illustrant diverses réalités de la proche aidance.</li><li>• Diffusion des outils auprès des coordonnatrices et coordonnateurs en proche aidance qui œuvrent dans des établissements ainsi qu'auprès des partenaires communautaires.</li><li>• Communication des contenus aux responsables des communications des 34 établissements du RSSS pour diffusion.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser une autre stratégie de communication grand public 2025-2026.</li><li>• Diffuser les contenus créés aux nombreux partenaires pour sensibiliser et valoriser l'apport des PPA à la société.</li></ul>

**Mesure 2. Réaliser un portrait des PPA au Québec.**

La réalisation d'un portrait des PPA au Québec permettra de connaître leurs caractéristiques, en documentant l'âge, le sexe et la communauté ethnique d'appartenance, les besoins de la personne aidée et les répercussions découlant du rôle de PPA. Par ailleurs, une attention

particulière pourra être portée sur des phénomènes émergents ou particuliers, tels que la maltraitance dans la dyade PPA-personne aidée, les jeunes personnes proches aidants (JPPA), les PPA LGBTQI+, etc. La volonté de soutenir la qualité de vie des PPA en ciblant l'ensemble des déterminants favorables à leur santé et à leur bien-être tout en prenant en considération l'importance d'un équilibre entre les différentes sphères de leur vie constitue un fondement central de l'action gouvernementale. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du plan de surveillance thématique sur la santé et le bien-être des PPA.</li> <li>• Planification de l'enquête en prenant en considération l'ADS+.</li> <li>• Réalisation du prétest de l'enquête.</li> <li>• Début de la collecte de données par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des consultations auprès des tables de concertation pour le plan de surveillance thématique sur la santé et le bien-être des PPA.</li> <li>• Déposer le plan de surveillance au comité d'éthique de santé publique pour réception de l'avis.</li> <li>• Finaliser la collecte de données de l'enquête réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).</li> <li>• Procéder aux analyses statistiques.</li> <li>• Élaborer et diffuser le rapport de l'enquête.</li> <li>• Transmettre au MSSS les résultats préliminaires et provisoires des premiers constats de l'enquête.</li> </ul>

**Mesure 3. Analyser la pertinence et la faisabilité de reconnaître certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent ainsi que d'établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.**

Cette mesure vise à cerner les enjeux liés à la reconnaissance de certains droits et obligations aux PPA, notamment au regard de la Charte des droits et libertés de la personne. Plus concrètement, il s'agit d'analyser s'il est pertinent et faisable de reconnaître légalement certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent, ainsi que d'établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de rencontres du comité de travail composé de représentants du MJQ, du MSSS et du Curateur public.</li> <li>• Élaboration d'un document de consultation à l'intention de MO gouvernementaux concernés par les thématiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'analyse de la pertinence et de la faisabilité de la mesure.</li> <li>• Consulter les MO gouvernementaux concernés.</li> <li>• Rencontrer divers partenaires pour enrichir les réflexions.</li> <li>• Élaborer et déposer une note d'orientation aux autorités.</li> </ul>

## Orientation 1.2 : Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des personnes proches aidantes dans les différentes sphères de leur vie

### Mesure 4. Mettre en place le Comité de partenaires concernés par les personnes proches aidantes.

Institué par la **LPPA**, le Comité de partenaires a pour fonction de soutenir tant la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants que le Comité de suivi de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre de la PNPPA et du PAG-PPA qui l'accompagne. Il est constitué de PPA, de membres d'organismes non gouvernementaux et de chercheurs et chercheuses. L'ADS+ est un des éléments qui guident les réflexions du comité.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<p>Poursuite active des travaux en cohérence avec le mandat, la vision et les orientations stratégiques définies dont, tenue de six rencontres plénierées, quatre rencontres de travail en sous-comités et d'une rencontre d'arrimage avec l'Observatoire québécois de la proche aidance.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption du plan de travail 2024-2025.</li><li>• sous-comités sur deux thématiques prioritaires afin de formuler des recommandations ou des avis à la ministre :<ul style="list-style-type: none"><li>○ les services de répit;</li><li>○ la mobilisation des PPA comme partenaires.<ul style="list-style-type: none"><li>• Consultations menées auprès de 64 personnes (OC, RSSS et PPA) sur le répit et auprès de personnes expertes du partenariat</li></ul></li></ul></li><li>• Participation à la Journée nationale de concertation en proche aidance, y compris la présentation à un panel des thématiques prioritaires en collaboration avec l'Observatoire québécois de la proche aidance.</li><li>• Rédaction du premier rapport d'activités couvrant les années 2021 à 2024.</li><li>• Mise en ligne de la page Web du Comité sur le site <a href="http://Québec.ca/comite-partenaires">Québec.ca/comite-partenaires</a>.</li><li>•</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter le plan de travail 2025-2026 conformément aux orientations stratégiques, au mandat et à la vision du Comité.</li><li>• Poursuivre les travaux visant à formuler des recommandations à la ministre concernant :<ul style="list-style-type: none"><li>○ les services de répit;</li><li>○ la mobilisation des PPA comme partenaires.</li><li>○ Pourvoir les sièges vacants.</li></ul></li><li>• Poursuivre l'arrimage administratif du Comité en élaborant un règlement de fonctionnement et une politique de communication.</li><li>• Consolider les liens de collaboration avec l'Observatoire québécois de la proche aidance et le Comité de suivi de l'action gouvernementale.</li></ul>

### Mesure 5. Mettre en place une coordination territoriale de la proche aidance. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.*

La mise en place d'une coordination territoriale de la proche aidance par l'entremise de 27 coordonnateurs et coordonnatrices constitue une mesure déterminante pour assurer la concertation nécessaire à l'intégration des actions dans les réseaux territoriaux de services. Chaque

coordonnateur ou coordonnatrice agit à titre de spécialiste de l'aide aux PPA dans tout le continuum de soins de santé et de services sociaux ainsi qu'auprès des partenaires intersectoriels en partenariat avec les conseillers et conseillères en développement de l'Appui.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nomination complète des 27 coordonnatrices et coordonnateurs en proche aidance, assurant ainsi une couverture territoriale et populationnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ vingt-trois au sein des CISSS et des CIUSSS;</li> <li>○ une ou un pour les personnes de langue anglaise et issues des communautés ethnoculturelles;</li> <li>○ une ou un pour les Inuit;</li> <li>○ une ou un pour les Cris;</li> <li>○ une ou un pour les communautés autochtones non conventionnées.</li> </ul> </li> <li>• Constitution d'une structure de gouvernance de la proche aidance au sein de plusieurs établissements du RSSS,</li> <li>• Mise en œuvre du Plan de déploiement territorial Réalisation d'un portrait des services de répit et de soutien psychosocial psychologique, en collaboration avec les conseillères et conseillers en développement de l'Appui, Transfert de la mise en œuvre du rôle des coordonnatrices et coordonnateurs territoriaux en proche aidance à Santé Québec.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place des structures de gouvernance par Santé Québec et les actions en proche aidance au sein des établissements</li> <li>• <a href="#"><u>Suivi des postes vacants de coordonnateurs et des mesures dans les établissements découverts.</u></a></li> <li>• Poursuivre le développement d'une culture de partenariat avec les PPA au sein des établissements du RSSS par l'appropriation du <a href="#"><u>Cadre de référence pour le réseau de la santé et des services sociaux, Reconnaître les personnes proches aidantes comme partenaires pour mieux les soutenir.</u></a></li> </ul>

#### **Mesure 6. Organiser annuellement une journée de concertation nationale sur la proche aidance.**

La tenue d'une journée annuelle de concertation sur la proche aidance vise à assurer l'arrimage, sur le plan national, de tous les secteurs concernés par la proche aidance et à proposer les adaptations nécessaires à l'atteinte des objectifs ambitieux de ce premier Plan d'action gouvernemental. Le Comité de suivi de l'action gouvernementale, le Comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance et le Comité de partenaires, les 27 coordonnatrices et coordonnateurs territoriaux et d'autres partenaires incontournables s'y réunissent. Cet événement permet de dresser un bilan des activités de l'année en cours prévues dans le PAG-PPA afin d'alimenter le rapport d'activités qui doit être déposé annuellement au gouvernement par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de la deuxième Journée nationale de concertation en proche aidance le 1<sup>er</sup> octobre 2024 au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue d'une troisième Journée nationale de concertation en proche aidance, mobilisant à nouveau les membres des</li> </ul>

<p>cette rencontre vise à consulter les collaborateurs et les partenaires en vue de l'élaboration du prochain PAG-PPA 2026-2031.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs de la <a href="#"><u>Programmation – Journée nationale de concertation en proche aidance – Professionnels de la santé – MSSS</u></a> :</li> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participation de personnes provenant de différents milieux, soit 300 personnes en mode présentiel et 125 en virtuel.</li> <li>○ 86 % des répondantes et répondants estiment que la journée a répondu à leurs attentes;</li> <li>○ l'évaluation moyenne de la satisfaction concernant les ateliers est 3,97 sur 5.</li> </ul> </ul>	<p>structures de gouvernance du PAG-PPA et les nombreux partenaires sectoriels et intersectoriels.</p>
---	--

### Orientation 1.3 : Favoriser la collaboration avec les personnes proches aidantes dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir

#### **Mesure 7. Développer les connaissances et les compétences des PPA et des acteurs et actrices des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat.**

Le développement des connaissances et des compétences chez les PPA et les acteurs et actrices des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat assurera l'ancrage des savoirs expérientiels des PPA. Des formations, des processus et des pratiques de partenariat avec les PPA ainsi que des mesures d'accompagnement seront déployés par le CEPPP à tous les membres du Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA et le Comité de direction de l'Observatoire québécois de la proche aidance. Ces actions permettront notamment aux PPA au sein de ces comités et aux acteurs et actrices des instances de gouvernance de travailler ensemble en prenant pleinement en compte les savoirs expérientiels des PPA dans le cadre des travaux.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et coconstruction, avec les membres des deux Comités, du plan d'accompagnement par le CEPPP selon les besoins identifiés.</li> <li>• Application, par la création d'ateliers, d'un plan d'accompagnement personnalisé dans une perspective de renforcement du partenariat au sein du Comité de partenaires.</li> <li>• Accompagnement dans la mise en place et les premières étapes du renforcement du partenariat avec les PPA au sein des diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les démarches d'accompagnement coconstruites avec le Comité de partenaires et avec le Comité de direction de l'Observatoire, et ce, autant pour les personnes proches partenaires que pour les actrices et acteurs ONG ainsi que les chercheuses et chercheurs au sein des deux comités.</li> </ul>

instances du Comité de direction de l'Observatoire (gouvernance, comités, équipes).	
---	--

**Mesure 8. Impliquer les PPA (tuteurs et tutrices, assistants et assistantes, citoyens et citoyennes) au développement des services du Curateur public.**

La PNPPA entend renforcer le pouvoir d'agir des PPA en favorisant leur implication dans les différents processus gouvernementaux, régionaux et locaux relatifs aux actions de reconnaissance et de soutien les concernant (art. 4, alinéa 1, paragraphe 2 de la LPPA). Le Curateur public se place dans une posture de collaboration avec les PPA pour le développement des services qui les concernent. Cette participation des PPA à l'évolution des services du Curateur public permet de prendre en compte leurs besoins, attentes et préférences. La reconnaissance des PPA est appuyée en les mobilisant en vue du développement des services qui les concernent. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de ces travaux.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction des guides d'entrevues et des questionnaires des consultations en tenant compte de l'ADS+.</li> <li>• Considération du rôle exercé par les participantes et participants auprès de la personne inapte lors des consultations.</li> <li>• Révision des lettres délivrées par le Service de la représentation privée, afin de les simplifier et de les rendre plus inclusives, ce qui permet de tenir compte des besoins de la clientèle.</li> <li>• Participation des citoyennes et citoyens de toutes les régions administratives du Québec en réalisant les consultations via la plateforme gouvernementale Consultation Québec ou par vidéoconférence (ex. : Teams).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les consultations auprès des citoyennes et citoyens de groupes diversifiés.</li> <li>• Poursuivre la collecte des besoins et des attentes exprimés par les citoyennes et citoyens en intégrant l'ADS+.</li> </ul>

Axe 2 : Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des personnes proches aidantes et le développement de connaissances et de compétences

Orientation 2.1 : Identifier les besoins d'information et de formation des personnes proches aidantes et y répondre

**Mesure 9. Diffuser la boîte à outils *La bientraitance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée* dans différents milieux fréquentés par les PPA.**

Appuyer la diffusion de la boîte à outils sur la bientraitance, en soutenant la capacité de Proche aidance Québec à offrir des ateliers ou d'autres activités de sensibilisation auprès de différents publics. Il est envisagé de prévenir la maltraitance envers les PPA en faisant la promotion d'attitudes et de comportements positifs et respectueux à leur égard, lesquels s'inscrivent dans une approche de bientraitance. Les différentes actions de formation et d'information, tant auprès des PPA que des intervenants et intervenantes qui les soutiennent, permettront aux PPA d'acquérir et de développer des attitudes et des comportements de bientraitance envers elles-mêmes ainsi que de solliciter du soutien auprès de différentes ressources. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de matériel de sensibilisation : 72 000 dépliants, 5 200 guides d'animation, 5 200 affiches, 3 700 questionnaires d'autoévaluation et 3 100 cahiers de participation à un atelier.</li> <li>• Acceptation de sept appels de projets des organismes membres pour faire rayonner la boîte à outils.</li> <li>• Création de 10 nouveaux partenariats (recherches, projets, etc.).</li> <li>• Déploiement le 17 février de la troisième grande campagne de communication nationale : Apprenons à voir l'invisible.</li> <li>• Représentation du projet dans 12 événements touchant les PPA partout au Québec grâce à des kiosques et au réseautage.</li> <li>• Réalisation de 14 présentations de sensibilisation touchant plus de 400 personnes (PPA, professionnelles et professionnels, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure terminée, poursuite en phase de diffusion.</li> </ul>

#### **Mesure 10. Réaliser en coconstruction avec des PPA et à leur intention des capsules de sensibilisation et des outils de formation concernant l'approche de partenariat dans le contexte des soins et des services.**

Des outils de formation et des capsules de sensibilisation seront développés par le CEPPP en coconstruction avec des PPA afin de favoriser le développement d'une posture de partenariat chez la personne proche aidante. Ce processus d'amélioration des compétences et des attitudes en matière de partenariat de la part de la personne proche aidante elle-même favorisera une réponse adaptée à ses besoins et à ses réalités, lors de la prestation de soins et services, tant dans le cadre du plan d'intervention de la personne aidée que dans celui de la PPA. Les OC et le RSSS seront appelés à participer activement à la diffusion de ces outils développés.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des revues de la littérature et des ressources existantes sur le partenariat avec les PPA dans les soins et services et dans des</li> </ul>	

<p>contextes spécifiques aux capsules qui seront produites jusqu'en 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement des PPA partenaires afin de former des groupes de coconstruction sur le partenariat avec les PPA dans quatre contextes de proche aidance.</li> <li>• Création de deux comités de travail de PPA partenaires et coconstruction des contenus des deux capsules de formation.</li> <li>• Production de deux capsules vidéo sur les approches de partenariats en contexte SAPA et en contexte de DP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer deux comités de travail de PPA partenaires et coconstruire les contenus des deux capsules de formation restantes (quatre capsules au total).</li> <li>• Élaborer deux capsules vidéo sur les approches de partenariat en contexte de DI ou de spectre de l'autisme et en contexte de santé mentale.</li> <li>• Établir un plan de diffusion de l'ensemble des capsules produites.</li> </ul>
--	---

#### **Mesure 11. Soutenir les organisations et les PPA dans leur transition vers une offre de soutien en mode numérique.**

L'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) est une avenue très prometteuse pour soutenir et accompagner les PPA au regard de leurs besoins d'information, de formation et de soutien en temps opportun et en complément d'autres types de services déjà existants en mode présentiel. L'accès à des services en modalité numérique répond aux souhaits et aux préférences d'une part sans cesse grandissante de PPA. Cette mesure permettra de soutenir le virage numérique de l'offre de services pour les PPA dans tout le Québec, notamment en appuyant financièrement des projets à la suite d'appels à solutions numériques auprès d'OC et d'entreprises d'économie sociale tant sur le plan régional que national.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien des initiatives de déploiement de services numériques pour les PPA auprès des organismes suprarégionaux ou nationaux, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ soutien financier et logistique de Référence Aidance Québec;</li> <li>○ soutien financier et développement de Parent Aidant   Cap 18 ans.</li> </ul> </li> <li>• Financement de sept projets par le biais d'appels à solutions TIC.</li> <li>• Activités de formation par le biais du programme de formation national. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Onze activités, 102 inscriptions (82 attestations délivrées).</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le soutien des initiatives de déploiement de services numériques pour les PPA auprès des organismes suprarégionaux ou nationaux.</li> <li>• Poursuivre le financement de projets par le biais d'appels à solutions TIC.</li> <li>• Réaliser des activités de rétroaction et d'évaluation visant l'appréciation des résultats des projets financés.</li> <li>• Poursuivre les activités de soutien en information, formation et accompagnement, notamment par le biais du programme de formation national.</li> </ul>

## **Mesure 12. Soutenir les PPA par des programmes de formation et de soutien en ligne visant à les outiller dans leurs parcours et leurs rôles.**

La Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille ainsi que la Chaire de recherche Marguerite-d'Youville d'interventions humanistes en soins infirmiers de l'Université de Montréal ont développé des programmes de formation et de soutien en ligne pour outiller et accompagner les PPA au regard de leurs besoins au Québec depuis plusieurs années. Trois programmes de formation et de soutien en ligne pour les PPA de personnes aînées, issus de leurs travaux, ont ainsi été transférés à l'Appui pour bonifier l'offre pour le service Info-aidant. Il s'agit des programmes MeSSAGES, Devenir aidant, ça s'apprend! et Avec toi sous un autre toit. Offerts actuellement aux PPA de personnes aînées d'expression française, les trois programmes seront adaptés pour joindre également les PPA de personnes aînées d'expression anglaise. Le programme MeSSAGES sera, quant à lui, proposé à tous les profils de PPA à la suite de modifications dans son contenu. Ce quatrième programme est intitulé Pas à pas vers la gestion du stress. De plus, tout au long du déploiement du Plan d'action gouvernemental, deux autres programmes viendront se greffer à l'offre de formation et de soutien en ligne d'Infoaidant. Ils seront élaborés de manière à joindre d'autres clientèles de PPA (ex. : parents proches aidants). L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de ces programmes de formation et de soutien en ligne.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre en continu des programmes DACSA, MeSSAGES, ATSAT (phase pilote) et <i>Pas à pas vers la gestion du stress</i> (phase pilote) en français et en anglais (sauf <i>Pas à pas</i> qui est exclusivement en français).</li><li>• Finalisation des contenus du cinquième programme, en partenariat avec le Centre collégial d'expertise en gérontologie du Cégep de Drummondville, visant à soutenir les PPA dans un contexte de proche aidance d'un enfant adulte non autonome.</li><li>• PPA rejoindes : 397.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir quatre programmes (DACSA, MeSSAGES, ATSAT, Pas à pas) en continu dans les deux langues.</li><li>• Déployer l'offre du cinquième programme (<i>Parcours d'un parent aidant</i>) visant à soutenir les PPA dans un contexte de proche aidance d'un enfant adulte non autonome.</li><li>• Poursuivre les discussions avec la Chaire de recherche Marguerite-d'Youville pour offrir une version plus légère des quatre premiers programmes en mode autoformation. En fonction de l'entente qui sera convenue, intégrer et offrir des contenus asynchrones pouvant être offerts « à la carte » aux PPA pour les soutenir à distance.</li><li>• Joindre 550 PPA pour l'ensemble des programmes.</li></ul>

## **Mesure 13. Déployer le programme de formation pour les PPA par les pairs en matière de soins palliatifs et de fin de vie.**

Lorsque la fin de vie approche et que la personne recevant des SPFV ne peut plus se déplacer, souhaite demeurer à domicile et y vivre ses derniers moments, sa vulnérabilité, comme celle de ses proches aidants, s'accentue. Le fardeau psychologique et physique qui s'installe rend le soutien des PPA devient essentiel, voire crucial, pour atténuer la détresse psychologique qui s'ajoute souvent à la fatigue physique inhérente à cette expérience vécue à domicile. Le programme est conçu pour que la formation soit donnée aux PPA par une PPA partenaire, c'est-à-dire une

personne ayant déjà vécu une expérience d'accompagnement d'un proche qui est décédé. Le savoir expérientiel de la personne proche aidante partenaire, accompagné du volet clinique assuré par une infirmière en soins palliatifs visent à réduire le stress émotionnel et la détresse chez les proches aidants, évitant ainsi leur épuisement et protégeant leur santé.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>Exploration d'autres pistes à la suite de manque de ressources au sein de l'établissement qui devait porter le projet.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La mesure est suspendue.</li></ul>

**Mesure 14. Concevoir un outil de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des PPA sur les sujets de la santé mentale, des différents troubles comportementaux et du vieillissement.**

C'est dans un objectif d'éducation sur le plan psychologique que la plateforme Web interactive « *Au fil du temps* », une initiative de l'Ordre des psychologues du Québec, soutiendra la compréhension et l'acquisition de connaissances par l'entremise de capsules vidéo, de balados, de textes informatifs et de tableaux infographiques destinés aux PPA. Le développement par phases de la plateforme interactive permettra de faciliter l'accès à de l'information de nature psychologique adaptée aux PPA et à leurs différentes réalités, en plus de répondre à leur besoin d'être informées sur différentes thématiques pouvant toucher la personne aidée.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>Refonte complète du site Web afin d'améliorer l'expérience utilisateur.</li><li>Promotion d'<i>Au fil du temps</i>.</li><li>Tenue de kiosques d'information à plusieurs événements.</li><li>Lancement d'une campagne publicitaire multiplateforme (numérique et imprimée).</li><li>Production d'un balado sur la détresse psychologique des personnes âînées et d'une capsule vidéo sur les idéations suicidaires des personnes âgées.</li><li>Distribution de signets dans les bibliothèques publiques partout au Québec.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Intégrer et diffuser les contenus vidéo tournés au printemps 2025 sur la plateforme Web et les réseaux sociaux de l'Ordre.</li><li>Concevoir des fiches pédagogiques pour animer des ateliers destinés aux PPA.</li><li>Poursuivre les efforts de diffusion, ciblant les PPA et la distribution de brochures au grand public.</li></ul>

**Mesure 15. Soutenir les partenaires qui interviennent auprès des PPA dans la transmission d'informations et la promotion de la mesure d'assistance auprès des PPA.**

La mesure d'assistance introduite par la *Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité* est entrée en vigueur en novembre 2022. Elle permet à une personne qui vit une difficulté d'être assistée par une ou deux personnes de son choix. Reconnus officiellement par le Curateur public, les assistants et assistantes au majeur peuvent aider la personne assistée à prendre soin d'elle-même, à prendre des décisions, à exercer ses droits et à administrer son patrimoine. La mesure vise à faire connaître la mesure d'assistance qui est entrée en vigueur en novembre 2022 au Québec et à encourager son utilisation par les PPA et les personnes aidées. L'objectif vise à offrir aux PPA un meilleur accès à de l'information pertinente sur cette mesure susceptible de faciliter leur rôle tout en maintenant le plein exercice des droits de la personne aidée. Introduite par la *Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité*, la mesure d'assistance permet à une personne qui vit une difficulté d'être assistée gratuitement par une ou deux personnes de son choix. Reconnus officiellement par le Curateur public, les assistants sont inscrits au [Registre public des assistants](#) et peuvent aider la personne assistée à prendre soin d'elle-même, à prendre des décisions, à exercer ses droits et à administrer son patrimoine. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Diffusion d'une campagne publicitaire faisant la promotion de la mesure d'assistance du 7 octobre au 11 novembre 2024 à la télévision et sur le Web.</li><li>• Mise à jour du tutoriel vidéo portant sur le Registre public des assistants.</li><li>• Création d'une page Web <a href="#">à l'intention des professionnels et des fournisseurs de produits et de services   Gouvernement du Québec</a>.</li><li>• Développement et diffusion d'outils de communication (Papillon <a href="#">Mesure d'assistance – Bonnes pratiques pour faciliter vos communications avec un fournisseur de produits ou de services</a>; Infographie <a href="#">Comment consulter le Registre public des assistants?</a>; <a href="#">Aide-mémoire destiné aux professionnels et aux fournisseurs de produits et de services</a>).</li><li>• Participation à près de 135 événements publics (webinaires, salons grand public, conférences).</li><li>• Diffusion de plus de 145 publications sur la mesure d'assistance dans les médias sociaux et cinq textes dans l'Infolettre <i>Bien protéger ensemble</i>.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rediffuser la campagne publicitaire grand public 2024-2025 en y ajoutant des contenus et des placements complémentaires.</li><li>• Poursuivre les activités de communication afin d'accroître la notoriété de la mesure d'assistance auprès des publics susceptibles de s'en prévaloir ou d'être concernés par la mesure, dont les personnes en situation de proche aidance, les partenaires, tiers et relayeurs.</li><li>• Ajuster la stratégie de communication en fonction des résultats obtenus et des besoins exprimés en analysant les données sociodémographiques disponibles, notamment dans une perspective d'ADS+.</li></ul>

## **Mesure 16. Soutenir la diffusion de l'information de nature juridique mise en valeur par Éducaloï auprès des PPA et des intervenants et intervenantes.**

Éducaloï, un organisme neutre et indépendant ayant une expertise en éducation juridique, offre aux PPA, dans le contexte de cette mesure, de l'information déterminante par divers moyens et outils de communication. Ce partenaire donne accès, par l'entremise de son site Web, à un dossier intitulé *Personnes proches aidantes : voici comment la loi vous outille*, qui regroupe plusieurs éléments conçus pour soutenir les PPA dans l'exercice de leur rôle auprès de la personne aidée. Considérant les enjeux de littératie numérique, il est prévu dans le déploiement de cette mesure une diffusion papier par l'entremise des médias traditionnels et grâce à des présentations dans des salons susceptibles de regrouper des PPA. Une campagne de diffusion sur les médias sociaux ainsi que la diffusion d'ateliers de type webinaire sont également prévues.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à cinq salons destinés aux PPA et distribution d'outils.</li><li>• Tenue de la campagne de diffusion grand public (français et anglais) et d'une campagne d'abonnement au groupe Facebook pour les PPA.</li><li>• Animation d'ateliers thématiques pertinents pour les PPA.</li><li>• Création et diffusion de trois modules de cyberapprentissage gratuits.</li><li>• Consultation de l'Appui pour évaluer les besoins des parents proches aidants en matière d'information juridique.</li><li>• Rédaction et mise en ligne d'un nouvel article « S'occuper de son enfant en situation de handicap ou de difficulté ».</li><li>• Refonte du dossier Web : « <a href="#"><u>Personnes proches aidantes : Voici comment la loi vous outille</u></a> ».</li><li>• Création d'un jeu-questionnaire sur les connaissances des PPA.</li><li>• Création d'un tableau des mesures d'assistance et de représentation juridiques.</li><li>• Partage des outils pour les personnes intervenantes et relayeuses.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir des ateliers auprès d'organismes soutenant les PPA et diffuser les outils destinés aux PPA.</li><li>• Participer aux salons destinés aux PPA et diffuser les outils.</li><li>• Réaliser des actions de communication :<ul style="list-style-type: none"><li>○ campagnes de sensibilisation via les réseaux sociaux et autres canaux pour promouvoir nos contenus;</li><li>○ collaboration avec des OC, les établissements de santé et de services sociaux ainsi que les travailleuses et travailleurs sociaux pour diffuser l'information.</li><li>○ Diffusion d'infolettres et publications ciblées</li></ul></li></ul>

## **Mesure 17. Soutenir les PPA dans la navigation au sein du RSSS.**

Plusieurs programmes et services sont offerts par le RSSS. . La présente mesure vise à outiller les PPA dans leur compréhension du RSSS et de certains processus ou démarches avec lesquels elles doivent composer. Comme la mesure est conçue en partenariat avec des PPA, c'est à partir de l'identification de leurs besoins que des outils seront conçus pour mieux accompagner la navigation de la dyade personne proche aidante-personne aidée au sein du RSSS.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une revue de littérature sur les besoins des PPA concernant la navigation au sein des trajectoires des programmes-services; <ul style="list-style-type: none"> <li>Choix et élaboration d'outils et réalisation d'un sondage sur les besoins des PPA et des personnes qu'elles aident lorsqu'elles naviguent au sein du RSSS auprès de 941 personnes.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire un feuillet informatif sur la trajectoire SAD pour les PPA et leurs usagers.</li> </ul>

**Mesure 18. Sensibiliser les PPA en emploi aux répercussions liées à leur rôle et les informer des différentes mesures existantes de conciliation travail-responsabilités de proche aidance.**

Les statistiques démontrent que 56 % des PPA occupent un emploi<sup>3</sup>. Cela représente un nombre considérable de personnes devant conjuguer des responsabilités professionnelles et d'aide aux proches. L'objectif de cette mesure est de permettre de joindre un plus grand nombre de PPA en emploi pour les informer de leurs droits et des mesures possibles en matière de conciliation travail-responsabilités de proche aidance ainsi que de mieux informer, par le fait même, les syndicats et les associations patronales du Québec sur les dispositions en faveur d'une meilleure conciliation pour les PPA. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un comité consultatif intersectoriel regroupant le secteur communautaire, de la recherche et du réseau de la santé, y compris des PPA, des employées et employés et des gestionnaires.</li> <li>Réalisation d'une campagne numérique de visibilité du 30 avril au 10 juin 2024 : « Soutenir la conciliation proche aidance-travail, c'est bénéfique pour tout le monde ». <ul style="list-style-type: none"> <li>nombre de vues sur la chaîne Youtube : 49 500;</li> <li>nombre de visites sur le site Web : 4 800;</li> <li>nombre de vues via l'infolettre de l'actualité : 42 000.</li> </ul> </li> <li>Réalisation d'une campagne numérique de sensibilisation du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> décembre 2024 arrimée avec la mesure 9 sur la Bientraitance des PPA :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'appropriation des outils et des activités de sensibilisation à la Conciliation proche aidance-travail (CPAT) par les organismes membres de proche aidance Québec :</li> <li>Poursuivre la sensibilisation globale auprès des PPA, des organismes membres, des employeurs et des actrices et acteurs du milieu du travail.</li> </ul>

<sup>3</sup> PROCHE AIDANCE QUÉBEC (2021). Conciliation Proche aidance – Travail. Disponible en ligne : <https://procheaidance.quebec/conciliation-proche-aidance-travail-employeur/>

<ul style="list-style-type: none"> <li>o plus d'un million d'impressions sur Facebook, 115 000 sur LinkedIn, 12 000 sur Google;</li> <li>o nombre de visites sur le site Conciliation proche aidance-travail : 13 300, dont 7 000 nouveaux visiteurs.</li> <li>• Animation de 12 ateliers de sensibilisation auprès d'employées et employés PPA et auprès d'employeurs.</li> <li>• Représentation du projet dans 13 événements touchant les PPA.</li> <li>• Conception d'une trousse numérique de Conciliation proche aidance-travail et diffusion en cours auprès de 150 organisations offrant du soutien aux PPA et à 90 regroupements (milieu municipal, santé, affaires, travail, enseignement).</li> <li>• Arrimage avec Concilivi (Réseau pour un Québec famille) en lien avec les travaux de la mesure 53 du PAG-PPA.</li> <li>• Contribution aux projets de recherche portés par l'UQTR : <ul style="list-style-type: none"> <li>o « Maintien en emploi des personnes proches aidantes : une préoccupation collective » – En cours;</li> <li>o « Partenariat intersectoriel pour le maintien en emploi des personnes proches aidantes » – En cours.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la sensibilisation dans le milieu du travail par la diffusion des outils CPAT et activité d'appropriation <ul style="list-style-type: none"> <li>o Renforcer et développer les partenariats avec l'UQTR et Concilivi.</li> </ul> </li> </ul>
--	---

## Orientation 2.2 : Identifier les besoins d'information et de formation des actrices et acteurs concernés par les personnes proches aidantes et y répondre

**Mesure 19. Concevoir une formation pour les intervenants, professionnels et gestionnaires du RSSS et du milieu communautaire sur les caractéristiques et les besoins des PPA, sur les interventions à privilégier et sur l'approche de partenariat en contexte de soins et de services.**  
*Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.*

La mesure vise la conceptualisation et le développement d'une formation en proche aidance offerte aux intervenants et intervenantes et aux gestionnaires du RSSS et des OC. Cette formation a pour objectif de rehausser les connaissances et compétences des intervenants et intervenantes et des gestionnaires au sujet des réalités et des besoins des PPA ainsi qu'au sujet des approches pouvant les soutenir. Les contextes de proche aidance diffèrent de façon importante, tant en lien avec la personne aidée qu'avec les caractéristiques individuelles des PPA elles-mêmes. Pour

soutenir adéquatement les PPA dans l'accomplissement des rôles qu'elles entendent assumer, les intervenants et intervenantes doivent être en mesure d'évaluer leurs besoins et de leur offrir un soutien basé sur des pratiques éprouvées, dans le cadre d'une approche de partenariat.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport des consultations auprès des professionnelles et professionnels ainsi qu'auprès des intervenantes et intervenants de chacun des programmes-services.</li><li>• Conception des Modules du tronc commun de la formation (Bloc 1) destinée au personnel du RSSS et aux partenaires.</li><li>• Conception des Modules propres aux programmes-services (Bloc 2) de la formation :<ul style="list-style-type: none"><li>○ recherche documentaire, compilation et analyse des données;</li><li>○ collaboration avec des chercheuses et chercheurs pour solliciter les références essentielles;</li><li>○ élaboration des plans de contenus, rédaction et validation des contenus bruts;</li><li>○ développement des modules selon le processus Formation continue partagée (FCP).</li></ul></li><li>• Conception des modules s'intéressant aux réalités spécifiques de différentes populations de PPA (Bloc 3).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Finaliser le développement des contenus et les diffuser</li></ul>

**Mesure 20. Mettre à contribution les membres des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines dans la reconnaissance et le soutien des PPA.**

Les membres des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et de celui des relations humaines sont appelés à intervenir auprès des PPA dans le cadre de leur pratique. Les ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des services sociaux seront mis à contribution dans diverses mesures pour enrichir ce projet de société vers un mieux-être des PPA. De nouvelles approches professionnelles et des interventions innovantes, dans un contexte interdisciplinaire, pourraient émerger de ces échanges que l'on souhaite des plus constructifs.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune action spécifique n'a été réalisée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des canaux de communication avec les ordres professionnels pour transmettre les informations pertinentes sur les mesures du PAG-PPA développées et celles en voie de développement.</li></ul>

**Mesure 21. Élaborer une formation continue partagée, à l'intention des intervenants du RSSS et de ceux des OC, sur l'aide médicale à mourir sous l'angle des réalités et des besoins des PPA.**

Un plus grand nombre de PPA seront amenées à vivre avec le choix de la personne qu'elles aident de recourir à l'aide médicale à mourir. Elles auront probablement à composer avec des enjeux de valeurs ainsi que des enjeux éthiques, psychologiques et émotifs, tant pour elles que pour la personne aidée. Ainsi, il est proposé qu'un volet particulier soit ajouté au contenu de la formation continue partagée sur l'aide médicale à mourir déjà existante afin d'offrir aux professionnels et professionnelles, aux intervenants et intervenantes du RSSS et des OC la possibilité de développer leurs connaissances et leurs compétences quant à la réalité et aux besoins des PPA à l'égard de ce soin qu'est l'aide médicale à mourir.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>Suspension des travaux associés à la réalisation de la mesure par la direction du MSSS responsable.</li><li>Consultation sur les besoins des PPA qui accompagnent des proches qui reçoivent l'AMM lors de la journée de concertation nationale en proche aidance le 1<sup>er</sup> octobre 2025.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune action prévue, mesure suspendue.</li><li>Intégrer des actions porteuses en soutien aux PPA, et issues de la consultation tenue en octobre 2025, dans les réflexions guidant la détermination de mesures du PAG-PPA 2026-2031.</li></ul>

**Mesure 22. Mettre en place une communauté de pratique en proche aidance. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

Ce lieu rassemble les professionnelles et professionnels, les chercheuses et chercheurs, les coordonnatrices et coordonnateurs territoriaux et les gestionnaires qui souhaitent mieux soutenir et favoriser la pleine reconnaissance des PPA. La communauté de pratique en proche aidance offre un accès rapide à de riches sources d'informations provenant du croisement des savoirs scientifiques et des savoirs tacites et, ainsi, fait connaître les pratiques prometteuses et novatrices, les expériences et les leçons apprises. Elle stimule et accompagne la coproduction de nouvelles connaissances, le développement de nouvelles pratiques faisant par la suite l'objet d'un partage. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation des activités et des travaux de la communauté de pratique.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>Communauté de pratique (CdP) en place depuis 2022, poursuite en continu (14 000 visites du Sharepoint et 2500 vues de la « Play List »).</li><li>Amélioration de l'espace collaboratif SharePoint en vue de la migration vers Viva Engage, avec une classification par type de programmes ou de services et incapacités.</li><li>Consolidation et mobilisation du comité d'orientation.</li><li>Mobilisation de 256 membres.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Poursuite de activités de la CdP Proche aidance, incluant une offre de programmation de webinaires et d'ateliers, incluant une activité sur les PPA en CH et les JPPA.</li><li>Migration vers Viva Engage.</li></ul> <p>Poursuivre les collaborations avec les partenaires externes et la mobilisation des membres et du comité d'orientation.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination et réalisation d'une programmation annuelle sensibilisée à l'ADS+ (hommes PPA, PNI, PPA anglophones, issus de groupes ethnoculturels) :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sept (7) webinaires; deux capsules, six (6) discussions réservées aux coordonnatrices et coordonnateurs en proche aidance;</li> <li>○ une infographie sur la reconnaissance des PPA en CHSLD</li> <li>○ un atelier de réflexion sur le partenariat avec les PPA.</li> </ul> </li> </ul>	
---	--

**Mesure 23 : Outiller les organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles aux enjeux de la proche aidance et aux ressources existantes.**

La reconnaissance d'une PPA ainsi que les conséquences des responsabilités qui y sont associées sur l'équilibre de vie peuvent également être perçues différemment. Cette mesure permettra aux organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles d'acquérir des connaissances sur les enjeux de la proche aidance et de connaître les ressources disponibles. Les personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles seront mieux outillées pour faire face à des situations de proche aidance. L'ADS+ est un élément central qui guide et qui est au cœur de la réalisation de cette mesure.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de la liste des organismes engagés auprès des personnes immigrantes qui sont issues des minorités ethnoculturelles au Québec et qui offrent un soutien en proche aidance.</li> <li>• Mise sur pied d'un comité opérationnel pour la conception de l'outil de sensibilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)</li> <li>• Dépôt du bilan des résultats d'un sondage réalisé par l'IU-SHERPA auprès des organismes œuvrant auprès de personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles qui offrent un soutien en proche aidance Remettre au MIFI un rapport synthèse réalisé par l'IU-SHERPA au regard de l'analyse des données recueillies.</li> <li>• Développer un outil de sensibilisation pour soutenir les personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles qui prennent soin d'une ou d'un proche.</li> </ul>

**Mesure 24. Sensibiliser les intervenants du RSSS, ceux des OC et d'autres acteurs à la diversité sexuelle et de genre ainsi qu'aux enjeux que vivent les PPA LGBTQI+.**

Les personnes LGBTQI+ ont de la difficulté à se reconnaître comme PPA et font face à des situations complexes découlant des nombreux préjugés qui persistent à leur égard. Le personnel engagé dans les PPA au sein des OC et du RSSS sera sensibilisé et informé des réalités vécues par les PPA LGBTQI+ et des enjeux qui se posent à elles. Les retombées souhaitées par cette mesure sont que les intervenants et intervenantes adaptent leurs interventions pour créer un climat accueillant empreint de confiance pour les PPA LGBTQI+. L'ADS+ est un élément central qui guide la réalisation de cette mesure et qui est au cœur de celle-ci.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation aux réalités des familles en organisant quatre rencontres thématiques.</li><li>• Diffusion de matériel informatif (dépliants, recensions).</li><li>• Animation de neuf kiosques entre avril et décembre 2024.</li><li>• Représentation au sein de panels et d'événements sur la diversité en proche aidance, et participation à différents comités.</li><li>• Formation de 2937 personnes lors de 85 sessions sur les enjeux et les réalités des personnes LGBTQI+, sur la proche aidance et les familles choisies.</li><li>• Rédaction des sept modules d'apprentissage terminée.</li><li>• Lancement de la plateforme d'apprentissage E-Learning pour les 25 ans de la Fondation.</li><li>• Réalisation de tournées de formations régionales et de formations virtuelles pour plusieurs CISSS et CIUSSS.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Joindre la région Nord-du-Québec : collaborer avec les OC locaux (évaluation des besoins et accompagnement pour soutenir les démarches d'inclusion).</li><li>• Couvrir les Municipalité régionale de comté (MRC) non visitées lors de la tournée 2023-2025.</li><li>• Faire reconnaître et accréditer les modules de formations par un ordre professionnel (l'OIIQ ou l'OTSTCFQ).</li><li>• Proposer un module FC « pratiques » (mises en situation, vignettes cliniques et cas pratiques).</li><li>• Organiser un deuxième événement pour les partenaires du PAG-PPA (Rendez-vous Famille choisie 2).</li></ul>

**Mesure 25. Former le personnel des services à la population de l'Office des personnes handicapées du Québec aux réalités des PPA.**

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) souhaite former tous les membres du personnel de ses services à la population afin qu'ils soient davantage sensibilisés aux réalités et aux besoins des PPA qui entrent en contact avec eux. Cette formation s'inscrit dans la double perspective d'amélioration continue de la qualité des services offerts aux PPA et d'amélioration de l'expérience usager et usagère qui y est associée.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
---	---------------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminer les deux modules de formation sur les réalités des PPA pour 20 employées et employés des services à la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser les deux modules de formation par l'ensemble du personnel des services à la population (28), dont huit en 2025-2026.</li> <li>S'assurer que le nouveau personnel accède à la formation et la termine.</li> </ul>
---	--

**Mesure 26. Sensibiliser et accompagner les OC Famille et les OC offrant des services aux parents de personnes ayant un handicap pour favoriser l'engagement paternel et l'exercice de la coparentalité.**

L'objectif de la mesure est de permettre aux OC Famille, et à d'autres OC qui offrent des services aux parents de personnes ayant un handicap, d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux et des défis de la coparentalité et de l'engagement paternel pour les parents d'enfants ayant un handicap, et ce, afin qu'ils puissent mieux les accueillir, les inclure, les orienter et les soutenir, dans une perspective de coparentalité et d'égalité, ainsi que pour le bien-être de l'ensemble des membres de la famille. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) est un élément central qui guide la réalisation de cette mesure et qui est au cœur de celle-ci.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'au moins deux rencontres pour analyser les besoins et effectuer le bilan pour chaque organisme accompagné.</li> <li>Production de contenus des formations, expérimentation terrain et déploiement des formations auprès du premier groupe (OC Famille, centres de ressources périnatales et haltes-garderies communautaires).</li> <li>Production de contenus des formations, expérimentation terrain et déploiement des formations auprès du deuxième groupe (Réseau Maisons Oxygène, CHSSN et La Maison Bleue).</li> <li>Conception des outils et de capsules d'information complémentaires.</li> <li>Réalisation de la première communauté de savoirs et de pratiques.</li> <li>Collecte d'information et analyse des besoins auprès de parents ayant un enfant en situation de handicap.</li> <li>Poursuite de la mise en œuvre de l'évaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer les formations Accompagner les réseaux nationaux d'organismes (rencontre de planification et de bilan).</li> <li>Finaliser la production d'outils.</li> <li>Réaliser une deuxième communauté de savoirs et de pratiques.</li> <li>Poursuivre la mise en œuvre de l'évaluation.</li> <li>Rédiger le rapport final du projet contenant les apprentissages, constats et recommandations.</li> </ul>

## Orientation 2.3 : Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux personnes proches aidantes

### Mesure 27. Créer l'Observatoire québécois de la proche aidance.

Institué par la LPPA et axé sur la mobilisation et le transfert de connaissances, l'Observatoire québécois de la proche aidance souhaite catalyser les forces vives en proche aidance, dans une approche de partenariat. Il se positionne comme un carrefour de connaissances qui contribue à la reconnaissance des PPA et stimule l'innovation dans la réponse à leurs besoins. Les publics cibles de l'Observatoire sont intersectoriels, pluridisciplinaires et transversaux : PPA, organisations non gouvernementales, instances gouvernementales, communauté scientifique, RSSS, grand public. L'ADS+ est un élément central qui guide les travaux de l'Observatoire québécois de la proche aidance.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement du projet <i>Trajectoire de proche aidance</i> :<ul style="list-style-type: none"><li>○ diffusion de JPPA et parents PPA d'enfants autistes;</li><li>○ animation d'ateliers lors de journées de concertation.</li></ul></li><li>• Bonification des connaissances sur la reconnaissance et l'autoreconnaissance des PPA :<ul style="list-style-type: none"><li>○ un rapport sur les aspects éthiques;</li><li>○ deux fiches synthèses, une infographie, une vidéo et un webinaire.</li></ul></li><li>• Bulletin de veille scientifique :<ul style="list-style-type: none"><li>○ nombre de chercheuses et chercheurs québécois en proche aidance: 168 (+65 en 2024-2025);</li><li>○ création d'une liste de références trimestrielle.</li></ul></li><li>• Enrichissement du Répertoire des connaissances avec 70 nouvelles publications.</li><li>• Mise en place d'une approche de partenariat avec les PPA :<ul style="list-style-type: none"><li>○ dix-huit témoignages de PPA intégrés à sept publications de l'Observatoire;</li><li>○ poursuite de la collaboration avec le CEPPP pour le développement de connaissances et de compétences des PPA ainsi que des actrices et acteurs des instances</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre l'élaboration des trajectoires de proche aidance et diffuser des produits de transfert de connaissances afin d'informer les actrices et acteurs sur les moments charnières et les meilleures pratiques en matière de soutien aux transitions vécues par les PPA :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Proche aidance en oncologie, en collaboration avec Sylvie Lambert;</li><li>○ Proche aidance en contexte de santé mentale;</li><li>○ Proche aidance en contexte de SPFV en collaboration avec le Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGÉS);</li><li>○ Proche aidance en contexte de diversité ethnoculturelle ou d'immigration, en collaboration avec l'Institut universitaire SHERPA;</li><li>○ Proche aidance en contexte d'Alzheimer ou de démence, en collaboration avec Véronique Dubé.</li></ul></li><li>• Poursuivre les travaux entourant la reconnaissance des JPPA grâce à la publication de bandes dessinées, en collaboration avec AMI-Québec, Proche aidance Québec, Cap santé mentale et le Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ de gouvernance selon une approche basée sur le partenariat (en lien avec la mesure 7 du PAG-PPA);</li> <li>○ co-organisation avec le MSSS de la Journée nationale de concertation en proche aidance;</li> <li>○ présences dans plusieurs événements de transfert de connaissances;</li> <li>○ poursuite de trois collaborations avec la Direction générale adjointe de la surveillance et de la planification en santé publique du MSSS, l'INSPQ, l'INESSS, et l'ISQ;</li> <li>○ mise en place de trois collaborations avec le CIUSSS Estrie-CHUS (mesure 17 du PAG), l'Institut SHERPA, le laboratoire AgeTeQ;</li> <li>○ travaux sur la formation et la terminologie en proche aidance;</li> <li>○ augmentation de la visibilité de l'Observatoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ infolettre : 907 personnes abonnées (+118 en 2024-2025),</li> <li>■ Site Web : 10 000 utilisatrices et utilisateurs(+ 9800 en 2024-2025)</li> <li>■ Facebook : 433 personnes abonnées (+204 en 2024-2025) et 80 publications,</li> <li>■ LinkedIn : 529 personnes abonnées (+359 en 2024-2025) et 61 publications.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer, en collaboration avec les différents acteurs et actrices, une compréhension commune de la proche aidance en élaborant un glossaire commun.</li> <li>● Continuer l'implication et la coconstruction avec les PPA en instaurant des processus d'accueil et d'engagement, et en collaborant étroitement avec le CEPPP.</li> <li>● Promouvoir l'Observatoire et sa mission grâce à la mise en œuvre d'un plan de communication.</li> <li>● Poursuivre les activités de collaboration et de partenariats structurants.</li> <li>● Consolider les liens de collaboration avec le Comité de partenaires et le Comité de suivi de l'action gouvernementale.</li> <li>● Continuer de participer activement aux activités et aux événements organisés par nos parties prenantes.</li> <li>● Valoriser le rôle de l'Observatoire en tant qu'expert-conseil en diffusant son cadre de référence.</li> <li>● Renforcer notre contribution aux réflexions pour définir les orientations du prochain PAG-PPA.</li> <li>● Poursuivre le déploiement de l'Observatoire en mettant en place des démarches en vue du prochain plan stratégique.</li> </ul>
--	--

#### **Mesure 28. Soutenir la recherche et le transfert des connaissances en matière de proche aidance.**

Le développement de nouvelles connaissances en proche aidance est visé par du soutien concret à une nouvelle programmation de recherche élaborée en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture par l'entremise du programme des actions concertées. Les nouvelles connaissances développées viendront éclairer la réflexion, accroître la capacité de prise de décision, l'innovation et le changement des pratiques en matière de proche aidance au Québec. Dans le cadre de cette mesure, une attention particulière sera accordée au partage et à l'application des connaissances et des résultats de recherche en proche aidance par le biais d'activités de suivi en cours de projet, de rapports d'étape et d'activités de transfert de connaissances. L'inclusion d'une ADS+ est une condition obligatoire des projets de recherche financés.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des travaux des 12 projets de recherche financés par le Programme de recherche en proche aidance du Fonds de recherche du Québec.</li> <li>• Présentation des quatre premières séances d'informations sur l'état d'avancement des projets de recherche en fonction de thématiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les travaux des 12 projets de recherche financés par le Programme de recherche en proche aidance du Fonds de recherche du Québec.</li> <li>• Tenir les deuxièmes séances d'informations sur l'état d'avancement des projets de recherche en fonction de thématiques.</li> </ul>

**Mesure 29. Recenser et développer les pratiques prometteuses afin d'évaluer adéquatement les besoins et de soutenir les PPA des personnes présentant une DP, une DI ou un TSA.**

L'objectif de la mesure est de documenter les pratiques prometteuses existantes tant dans la littérature que dans le RSSS. Il s'agit ensuite de bonifier l'offre de services afin de mieux soutenir l'entourage des personnes ayant une DP, un DI ou un TSA, de développer des projets de démonstration et de soutenir les PPA des personnes ayant une déficience ou un TSA par l'entremise de services de santé et de services sociaux adaptés. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec les PNI pour intégrer leur réalité au rapport final.</li> <li>• Fin de la compilation de la recension des écrits et rédaction du rapport par les IU.</li> <li>• Réception du rapport final des IU.</li> <li>• Élaboration et réception du plan de diffusion préliminaire élaboré par les IU.</li> <li>• En attente de l'approbation de l'entente financière par les autorités pour permettre la diffusion du rapport auprès du RSSS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure terminée, en phase de diffusion.</li> <li>• Diffuser les résultats du rapport par les IU au MSSS et auprès du RSSS.</li> <li>• Assurer la diffusion des résultats du rapport auprès du RSSS.</li> <li>• Réinvestir les constats du rapport dans des démarches ciblées pour les PPA de personnes handicapées.</li> </ul>

**Mesure 30. Étudier les réalités et les besoins spécifiques des PPA issues des communautés ethnoculturelles et celles de langue anglaise en vue de définir des pistes d'action pour mieux les soutenir.**

Dans le cadre de cette mesure, le projet de recherche, mené par l'Institut universitaire SHERPA intégré au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, a pour objectif d'émettre des pistes d'action en vue de soutenir les PPA issues des communautés ethnoculturelles minoritaires et des personnes de langue anglaise (PAGEMA). Les travaux combinés, soit la revue de littérature et l'enquête terrain auprès de PPA issues de ces

communautés, permettront de comprendre les enjeux et de formuler des recommandations dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions intersectorielles en proche aidance. L'ADS+ est un élément central qui guide la réalisation de cette mesure et qui est au cœur de celle-ci.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des entrevues.</li> <li>• Validation des résultats par le comité consultatif.</li> <li>• Rédaction du rapport.</li> <li>• Élaboration et validation des recommandations : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Attention particulière portée à l'ADS+ dans l'analyse et l'interprétation des données. Une partie de l'analyse fait état des effets possibles de l'intersection des facteurs pouvant affecter le parcours des PAGEMA.</li> </ul> </li> <li>• Dépôt du rapport final le 30 août 2024.</li> <li>• Présentation des résultats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure terminée, en phase de diffusion.</li> </ul> <p>Dans le cadre d'un nouveau projet s'inscrivant dans la continuité de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivre la diffusion des résultats;</li> <li>• développer une trousse d'outils pour soutenir l'intervention auprès des PAGEMA, en collaboration avec différentes parties prenantes. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'ADS+ sera pris en compte dans les outils qui découlent du rapport final et qui visent à soutenir l'intervention auprès des personnes PAGEMA. Une infographie portera spécifiquement sur les enjeux liés à l'ADS+.</li> </ul> </li> </ul>

#### **Mesure 31. Documenter et promouvoir des pratiques prometteuses pour l'organisation des services offerts aux PPA.**

Cette mesure vise l'ensemble des partenaires communautaires, associatifs, institutionnels, désireux de développer des services pour les PPA. Cette démarche s'inscrit dans une mise à jour de trois guides (Information/formation, Répit, Soutien psychosocial) déjà produits et dans la production de trois nouveaux guides (Services numériques, Hommes, Post-aidance). Ce travail structurant est nécessaire considérant tant le contexte environnemental ayant évolué que la nécessité d'adapter les contenus à d'autres contextes de proche aidance. L'ajout des trois nouveaux guides conclura le soutien aux organisations soucieuses de développer des pratiques et des services adaptés aux besoins des PPA. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation de la recension des écrits pour les trois types de services aux PPA (information/formation, soutien psychosocial et répit) et la thématique restante (hommes aidants).</li> <li>• Réalisation de Focus Group et entretiens individuels avec des responsables d'organismes et des intervenantes et intervenants qui offrent des services aux PPA.</li> <li>• Analyse et synthèse des données récoltées.</li> <li>• Rédaction des pratiques.</li> <li>• Validation des contenus auprès de personnes expertes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure terminée, en phase de diffusion.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en forme des contenus et intégration sur le site Web de l'Appui, section pour les professionnelles et professionnels.</li> <li>Présentation en primeur des contenus aux Journées de l'Appui 2025 (25 et 26 mars).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir deux formations asynchrones pour les intervenantes et intervenants concernant les nouveaux contenus (post-aidance et hommes proches aidants).</li> <li>Joindre 200 intervenantes et intervenants via les formations asynchrones.</li> </ul>
--	---

**Mesure 32. Documenter les pratiques inspirantes en matière de proche aidance pour les Premières Nations et Inuit et en soutenir le transfert aux coordonnateurs territoriaux.**

S'inscrivant dans une approche de sécurisation culturelle, le développement de travaux collaboratifs entre l'équipe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et les coordonnateurs et coordonnatrices des PNI permettra de soutenir ces derniers dans leur rôle en documentant les pratiques prometteuses en proche aidance dans les communautés PNI d'ici et d'ailleurs. Un transfert de connaissances sera établi dans un mode évolutif et itératif en fonction de l'avancement des travaux. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction d'un rapport de synthèse d'une pratique de ressourcement réalisée au sein d'une communauté autochtone de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure terminée, en phase de diffusion.</li> <li>Convenir du mode de diffusion de la pratique documentée, en collaboration avec le CSSSPNQL.</li> </ul>

**Mesure 33. Identifier les approches d'évaluation et les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique nationale pour les PPA.**

Dans ce premier Plan d'action gouvernemental, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) est mandaté pour identifier les approches d'évaluation pertinentes et les indicateurs qui pourront être définis et suivis en prévision de l'évaluation de l'atteinte des buts poursuivis par la PNPPA. Ces travaux ont un haut potentiel d'influence sur la détermination des mesures du prochain PAG-PPA. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des indicateurs potentiels pour témoigner de l'atteinte des buts de la PNPPA : <ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation d'une revue de littérature sur les indicateurs;</li> <li>exploration des différentes sources d'indicateurs disponibles;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les indicateurs potentiels pour témoigner de l'atteinte des buts de la PNPPA.</li> <li>Poursuivre la consultation avec le comité pour identifier et sélectionner les indicateurs en fonction des critères préétablis.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ démarche en collaboration avec le MSSS, l'INSPQ et l'ISQ pour considérer leurs travaux;</li> <li>○ consultation du comité pour l'identification et la sélection des indicateurs en fonction des critères préétablis.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination de la stratégie d'évaluation de l'atteinte des buts de la Politique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ réalisation d'une revue de la littérature;</li> <li>○ consultation de personnes expertes ou de partenaires;</li> <li>○ consultation du comité de suivi.</li> </ul> </li> <li>• Amorce de la rédaction du rapport, y compris les recommandations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les travaux en lien avec la stratégie d'évaluation de l'atteinte des buts de la Politique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ consulter le comité de suivi.</li> </ul> </li> <li>• Rédiger le rapport, y compris les recommandations – version lecteurs externes.</li> <li>• Transmettre le rapport au MSSS.</li> </ul>
--	--

**Mesure 34. Identifier des pratiques à privilégier auprès des PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e)-aidé(e) pour que la personne aidée en grande perte d'autonomie demeure à domicile.**

L'INESSS sera invité à identifier les pratiques à privilégier auprès de PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade personne proche aidante-personne aidée afin que la personne aidée en grande perte d'autonomie demeure à domicile. L'INESSS pourra utiliser les données clinico-administratives québécoises ainsi que d'autres données en lien avec les PPA afin de bien contextualiser les enjeux. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation auprès des PPA.</li> <li>• Présentation du projet au Comité délibératif permanent de la Direction de l'évaluation et du soutien aux modes d'intervention en services sociaux et en santé mentale (CDP DESA).</li> <li>• Cueillette et analyse des données sur les pratiques de soins et services en SAD à privilégier.</li> <li>• Tenue de la deuxième rencontre avec les membres du comité consultatif.</li> <li>• Rédaction de la synthèse des pratiques à privilégier.</li> <li>• Tenue de la troisième rencontre avec les membres du comité consultatif.</li> <li>• Délibération sur les recommandations (CDP DESA).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger le rapport – version aux lecteurs externes.</li> <li>• Transmettre le rapport au MSSS.</li> </ul>

## Axe 3 : Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux personnes proches aidantes, dans une approche basée sur le partenariat

### Mesure transversale

#### Mesure 35. Élaborer un cadre de référence présentant l'ensemble des services intégrés en matière de soutien aux PPA. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.*

Ce cadre de référence aura comme objectif, notamment, d'assurer la mise en œuvre et la pérennisation de l'approche de partenariat dans le RSSS, dans le respect des volontés et de la capacité d'engagement des PPA. Le cadre de référence permet d'orienter les établissements du RSSS afin de mieux reconnaître, accompagner et soutenir les PPA engagées dans le parcours de soins et de services des usagers et usagères, dans une perspective de partenariat. Il présente les assises de la proche aidance au Québec, les pratiques cliniques à privilégier avec les PPA, un cheminement clinique d'intervention ainsi que les conditions organisationnelles à mettre en place pour développer la culture de partenariat avec les PPA au sein des établissements.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction et publication du Cadre de référence <i>Reconnaitre les personnes proches aidantes comme partenaires pour mieux les soutenir – Cadre de référence pour le réseau de la santé et des services sociaux</i>.</li><li>• Mobilisation des coordonnatrices et coordonnateurs en proche aidance pour la diffusion initiale du cadre de référence.</li><li>• Octroi d'un mandat relatif au soutien à la diffusion et à l'appropriation du Cadre de référence au CIUSSS de la Capitale-Nationale.</li><li>• Octroi d'un mandat au CREGÉS du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal qui vise à rendre disponibles les outils de repérage et d'évaluation suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>○ grille de dépistage auprès des personnes aidantes;</li><li>○ version abrégée de l'outil Aide-Proche.</li></ul></li><li>• Transfert à Santé Québec de la diffusion et de la mise en œuvre du Cadre de référence sur les services en soutien aux PPA dans le RSSS.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesure terminée, en phase de diffusion et d'appropriation au sein du RSSS et Santé Québec.</li><li>• Mise en place d'une structure de gouvernance avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale (<i>Santé Québec</i>)</li><li>• Suivi et accompagnement du plan de communication, incluant des stratégies de diffusion et d'appropriation du Cadre de référence. (<i>Santé Québec</i>)</li></ul>

## Orientation 3.1 : Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les personnes proches aidantes

### Mesure 36. Mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées.

Cette mesure vise à mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées. Cet outil contribuera à répondre rapidement aux besoins des PPA en matière d'information et de soutien. Dans un premier temps, les PPA de personnes âgées et celles dont le proche vit avec un trouble neurocognitif majeur seront visées, puis pourront s'ajouter, selon les volontés des partenaires, les PPA accompagnant des proches aux prises avec d'autres problèmes de santé ou conditions (troubles mentaux, DP, DI-TSA et SPFV). L'implantation de l'outil améliorera l'accessibilité et la continuité des soins et services. De plus, elle permettra d'orienter les PPA plus tôt vers les services adaptés à leurs besoins, dans leur réseau territorial de services.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesure réalisée en 2023-2024, poursuite en continu.</li><li>• Activités de promotion de Référence aidance Québec par les coordonnatrices et coordonnateurs en proche aidance du RSSS, les conseillères et conseillers en développement de l'Appui et les Sociétés Alzheimer.</li><li>• Accroissement significatif du nombre de références reçues résultant de la promotion, mais également des besoins grandissants des PPA.</li><li>• Représentations nationales dans des événements d'intérêt :<ul style="list-style-type: none"><li>○ l'événement Première ligne en santé 2024;</li><li>○ le congrès annuel des médecins francophones du Canada (MdFC);</li><li>○ le sixième congrès québécois sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées;</li><li>○ le congrès annuel de l'OIIQ.</li></ul></li><li>• Refonte de certaines sections du site Web.</li><li>• Traduction du site et des vidéos de présentation en anglais.</li><li>• Améliorations apportées au formulaire et à la base de données.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser une campagne pour promouvoir l'outil Référence aidance Québec (hiver et printemps 2025).</li><li>• Poursuivre la promotion de l'outil de référencement auprès d'un plus grand nombre d'intervenantes et intervenants de différents milieux, (RSSS, OC, pharmacies communautaires, professionnelles et professionnels du droit).</li><li>• Déterminer des initiatives de promotion nationale.</li><li>• Approfondir les moyens pour la pérennisation de l'utilisation de l'outil Référence aidance Québec.</li><li>• Explorer le développement d'autres types de référencements de PPA.</li></ul>

## Orientation 3.2 : Soutenir les personnes proches aidantes par des services de santé et des services sociaux adaptés

### Mesure 37. Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants permettant le développement de services aux PPA.

La mesure vise à soutenir financièrement la réalisation de la mission de l'Appui pour les proches aidants, organisme de bienfaisance visant l'amélioration de la qualité de vie des PPA du Québec. Les investissements permettront à l'Appui notamment de poursuivre et d'accroître le soutien d'organismes offrant des services aux proches aidants; et de faire la promotion des mesures de soutien disponibles. Le soutien financier permettra également de poursuivre la dispensation d'Info-aidant, service national d'accueil, d'écoute, de soutien et de références offert aux proches aidants. L'ADS+ est un des éléments qui guident l'Appui dans la réalisation de sa mission.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pérennité assurée en 2022-2023, poursuite en continu.</li><li>• Soutien financier de 25 M\$ aux organismes à but non lucratif et d'économie sociale pour des services aux PPA pour les projets en cours.</li><li>• Soutien financier de 25 M\$ engagés en 2025 pour l'Appel de projets 2025-2028.</li><li>• Maintien du service Info-aidant 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h pour l'ensemble du Québec :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Nouveaux dossiers: 11 392, soit 84 % de la cible annuelle.</li></ul></li><li>• Implication terrain des 17 conseillères et conseillers en développement régional de l'Appui :<ul style="list-style-type: none"><li>○ soutien à l'amélioration continue de la concertation, de la complémentarité et des services aux PPA;</li><li>○ collaboration et arrimage avec les coordonnatrices et coordonnateurs en proche aidance des établissements;</li><li>○ déploiement de Référence aidance Québec en partenariat avec le MSSS et la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer.</li></ul></li><li>• Répertoire de ressources 2.0 déployé – Moteur de recherche intégré.</li><li>• Quatre campagnes de sensibilisation réalisées.</li><li>• Développement et lancement de Parent-aidant Cap 18 ans.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les organismes pour les projets soutenus :<ul style="list-style-type: none"><li>○ deux millions d'heures de répit;</li><li>○ un million d'heures de soutien psychosocial, d'information ou de formation.</li></ul></li><li>• Poursuivre l'offre du service Info-aidant.</li><li>• Travailler à la réorganisation de certains services (Info-aidant et déploiement régional) :<ul style="list-style-type: none"><li>○ améliorations de pratiques et processus – Optimisation;</li><li>○ réduction des coûts.</li></ul></li><li>• Continuer d'accroître la portée des activités de transfert de connaissances :<ul style="list-style-type: none"><li>○ programme national de formation pour les intervenantes et intervenants;</li><li>○ programmes en ligne pour les proches aidants;</li><li>○ conférences et présentations.</li></ul></li><li>• Poursuivre les campagnes de sensibilisation :<ul style="list-style-type: none"><li>○ saison 5 Balado – Marina Orsini;</li><li>○ Je suis là;</li><li>○ et autres.</li></ul></li><li>• Poursuivre l'arrimage avec les coordonnatrices et coordonnateurs en proche aidance et l'amélioration ou la complémentarité de l'offre de services.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue des Journées de l’Appui : 25 et 26 mars : plus de 400 participantes et participants.</li> <li>• Nombre de présentations et de conférences (troisième trimestre) : 130, soit 200 % de la cible annuelle.</li> <li>• Nombre de kiosques tenus (troisième trimestre) : 87, soit 134 % de la cible annuelle.</li> <li>• Nombre de personnes abonnées aux Appuilettres (troisième trimestre) : 20 669, soit 94 % de la cible annuelle.</li> </ul>	
---	--

**Mesure 38. Bonifier le soutien aux OC pour soutenir les PPA. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

Les OC constituent une composante incontournable de notre structure sociale. En matière de proche aidance, plusieurs OC détiennent des expertises notables et font preuve de grandes capacités d’innovation en proposant des services uniques, différents et adaptés aux besoins particuliers des PPA. De façon à permettre à ces organismes de répondre aux besoins croissants des PPA, la présente mesure vise à bonifier le soutien financier aux OC qui offrent des services aux PPA ou aux proches de l’entourage, et ce, en lien avec plusieurs programmes-services. Ce rehaussement sera octroyé par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS pour le développement principalement de services de soutien psychosocial, mais également d’information et de formation pour les PPA. L’ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d’avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure réalisée, poursuite en continu.</li> <li>• Interventions psychosociales ou d’information et de formation offertes aux PPA par 164 OC admis au PSOC et financés par la mesure.</li> <li>• Octroi de la récurrence du financement aux établissements ayant conclu des ententes pour des activités spécifiques dans le cadre du PSOC avec les 164 OC.</li> <li>• Suivi de l’indicateur du nombre de PPA jointes par les OC financés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2023-2024 : 164 OC financés joignant 44 623 PPA;</li> <li>○ 2024-2025 : à venir</li> </ul> </li> <li>• Poursuite du financement à la mission globale de cinq OC nationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre des interventions psychosociales ou d’information et de formation offertes aux PPA par 164 OC admis au PSOC et financés par la mesure.</li> <li>• Poursuivre le suivi de l’indicateur du nombre de PPA jointes par les organismes financés en entente pour des activités spécifiques.</li> <li>• Poursuivre le financement à la mission globale de façon récurrente pour les cinq organismes nationaux financés.</li> </ul>

### **Mesure 39. Promouvoir les services sociaux généraux et faciliter leur accès aux PPA. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

Cette mesure vise à faire connaître les services sociaux généraux des CISSS et CIUSSS et de les rendre accessibles aux PPA. La mesure vise à joindre et à soutenir les PPA ainsi que les intervenantes et intervenants des services sociaux généraux et des programmes-services des établissements du RSSS. Il a été démontré que les PPA ont besoin de services psychosociaux, notamment par des interventions individuelles ou de groupe, et que ceux-ci auraient un effet bénéfique sur leur qualité de vie, sur leur bien-être ainsi que sur leur processus de deuil. Les services sociaux généraux jouent un rôle central sur le plan du repérage, du référencement et du soutien psychosocial puisque ceux-ci constituent l'une des principales portes d'entrée aux services des CISSS et des CIUSSS. Ainsi, la diffusion et la promotion du feuillet informatif : [Saviez-vous que les services sociaux généraux peuvent soutenir les personnes proches aidantes?](#) s'avèrent une stratégie gagnante afin de joindre un plus grand nombre de PPA et de leur offrir le soutien psychosocial requis. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite des actions de promotion et de diffusion de la gamme des services sociaux généraux auprès des directions cliniques des CISSS et CIUSSS, des partenaires et des OC, notamment en :<ul style="list-style-type: none"><li>○ diffusant le feuillet informatif provincial, en offrant des webinaires et en faisant la promotion de la page Web de la proche aidance;</li><li>○ participant à différents comités ou instances de concertation.</li></ul></li><li>• Embauche de personnel assumant un rôle transversal qui permet de soutenir et d'accompagner l'implantation de la mesure au sein de l'établissement et du territoire :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Les intervenantes et intervenants offrant la gamme de services sont outillés à intervenir auprès de différentes clientèles, dont les personnes LGBTQI+..</li></ul></li><li>• Poursuite du soutien aux établissements selon les besoins émergeant de la mesure 39.</li><li>• Transfert à Santé Québec de la poursuite de la mise en œuvre du développement et de la promotion des services sociaux généraux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rehausser les services de consultation sociale en CLSC et en GMF pour les PPA.</li><li>• Consolider les arrimages avec la communauté en participant aux comités ou aux instances de concertation.</li><li>• Sensibiliser les intervenantes et intervenants partenaires sur l'offre de service des services sociaux généraux auprès des PPA.</li><li>• Implantation des pratiques et directives émises dans le cadre de référence « <i>Reconnaitre les personnes proches aidantes comme partenaires pour mieux les soutenir</i> ».</li><li>• Maintenir le plan de communication, de diffusion et de promotion des services pour les PPA.</li><li>• Contribuer à l'élaboration et à la diffusion des outils existants auprès des intervenantes et intervenants des services sociaux généraux</li><li>• Poursuivre le développement des compétences cliniques en lien avec la proche aidance, notamment en favorisant l'utilisation de la plateforme Référence aidance Québec par les intervenantes et intervenants.</li></ul>

**Mesure 40. Bonifier l'offre des services de soutien à domicile pour les PPA dans chaque région. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

En contexte de soutien à domicile, il est crucial d'assurer la santé et le bien-être des PPA en les soutenant dans leur engagement envers la personne aidée. Répondre aux besoins des PPA avec l'intensité requise et en temps opportun constitue un objectif de taille. La mise en œuvre de cette mesure permettra d'améliorer l'accessibilité, la pertinence, la continuité et l'intensité des services de soutien à domicile pour mieux répondre aux besoins des usagers et usagères et de leurs PPA. Les orientations en soutien à domicile ministérielles mises à jour en 2023 avancent une vision des interventions auprès des PPA et présentent des services qui peuvent prendre différentes formes, selon la nature des besoins, et être offerts soit directement aux PPA afin de répondre à leurs besoins particuliers, soit à la personne aidée, ce qui permet de soutenir indirectement la PPA.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la qualité des informations colligées pour capter les services offerts en SAD pour les PPA :<ul style="list-style-type: none"><li>○ diffusion de l'information au RSSS en lien avec l'ajout du profil 420 aux indicateurs en SAD pour capter les services offerts en SAD pour les PPA;</li><li>○ diffusion de l'information au RSSS en lien avec la création de deux codes d'acte pour les PPA (7710, 7712);<ul style="list-style-type: none"><li>■ code d'acte d'intervention 7710 – Mobilisation ou soutien des PPA;</li><li>■ code d'acte d'intervention 7712 – Services de soutien et de prise en charge pour une personne proche aidante.</li></ul></li></ul></li><li>• Transfert à Santé Québec de la mise en œuvre de la bonification des services de soutien à domicile pour les PPA.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer un ou des indicateur(s) pour documenter l'ensemble des services offerts en SAD pour les PPA.</li><li>• Incrire et suivre les indicateurs dans un tableau de bord ministériel.</li></ul>

**Mesure 41. Diversifier l'offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l'accès à ces services dans chaque région du Québec. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

La famille joue un rôle essentiel dans le maintien des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA à domicile et dans leur communauté. Cette mesure vise à améliorer l'accès à des services de proximité en répit dans l'ensemble du Québec pour les personnes présentant une déficience ou un TSA. Une recension des pratiques existantes ainsi que des besoins permettront notamment de développer des services de répit adaptés, selon une approche basée sur le partenariat. Un investissement permettra de bonifier les services de répit dans les différentes régions du Québec à partir de 2023-2024. Des projets de démonstration permettront d'expérimenter les bonnes pratiques pour en tirer des enseignements exportables, et

ainsi favoriser le maintien de l'engagement de la famille et des proches auprès de la personne ayant une déficience ou un TSA, prévenir l'épuisement de son réseau de soutien et permettre aux membres de la famille et aux proches d'assumer leurs différentes responsabilités.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement octroyé aux établissements du RSSS pour l'année 2024-2025, afin de poursuivre la diversification de l'offre de services de répit aux PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et en améliorer l'accès.</li> <li>• Analyse des résultats des premiers financements attribués.</li> <li>• Transfert à Santé Québec de la mise en œuvre du développement des services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la diversification de l'offre de services de répit aux PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et en améliorer l'accès.</li> </ul>

#### **Mesure 42. Rehausser les services en centre de jour offerts aux aînés. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

La présente mesure annonce un rehaussement du financement des centres de jour pour personnes aînées afin d'en améliorer l'accessibilité dans toutes les régions du Québec. Une révision des orientations ministérielles pour ces milieux ambulatoires est attendue, avec l'objectif d'assurer la meilleure adéquation entre les services offerts dans les centres de jour et les besoins des personnes aînées, déterminés à partir de leurs profils d'autonomie ainsi que ceux des PPA. La définition d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre de la mesure permettra d'assurer le suivi des effets de celle-ci sur les personnes aînées ainsi que sur les PPA.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure réalisée, poursuite en continu.</li> <li>• Octroi d'un financement récurrent aux établissements afin de rehausser le nombre de places en centres de jour pour personnes aînées. Récurrence atteinte pour 24 des 27 CI(U)SSS</li> <li>• Suivi du financement et des indicateurs associés :</li> <li>• 9880 places disponibles par semaine</li> <li>• Transfert à Santé Québec de la mise en œuvre du rehaussement des centres de jour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi du rehaussement du nombre de places en centres de jour pour personnes aînées.</li> <li>• Poursuivre le suivi des indicateurs associés.</li> <li>• Analyser les besoins en matière de centres de jour pour les PNI en prévision du prochain PAG-PPA 2026-2031.</li> </ul>

#### **Mesure 43. Enrichir le programme de soutien aux PPA en SPFV. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

Cette mesure contribue à favoriser le choix de rester dans leur milieu de vie le plus longtemps possible pour les personnes en SPFV qui le souhaitent. L'enrichissement du programme de soutien aux PPA dans le contexte des SPFV contribue à la poursuite de ce programme, qui comprend les services de répit, de gardiennage ou la présence-surveillance, le dépannage, le soutien aux tâches quotidiennes et les soins infirmiers. Deux mesures ont été ajoutées au programme initial, soit le soutien financier concernant le transport et les frais de déplacement ainsi que le soutien financier concernant les activités d'accompagnement spirituel, de soutien psychologique ou social offertes aux PPA, notamment dans le contexte de l'aide médicale à mourir à domicile et du processus de deuil.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi d'un financement aux établissements pour le Programme de soutien aux PPA.</li><li>• Transfert à Santé Québec de la mise en œuvre de la bonification du programme de soutien aux PPA en SPFV.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Finaliser la mise à jour du <i>Cadre de gestion Programme de soutien aux personnes proches aidantes des personnes en SPFV 2020-2025</i>.</li><li>• Poursuivre le financement aux établissements pour le <i>Programme de soutien aux PPA</i> selon le nouveau Cadre de gestion.</li></ul>

#### **Mesure 44. Rehausser les services en centre de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

Le projet de développement de centres de jour en maison de soins palliatifs (MSP) consolide une offre de service complémentaire au RSSS. L'intensification des répits et le soutien aux PPA sont des conditions favorables au maintien à domicile des personnes en SPFV qui le désirent. Les centres de jour visent à favoriser un répit pour la PPA pendant la fréquentation de la personne aidée et offrent un espace pour briser l'isolement et se ressourcer pendant cette période difficile. Les besoins de suivis d'usagères et usagers en soins palliatifs (mais qui ne sont pas en fin de vie) : la gestion de symptômes, l'ajustement de la médication, la mise en place d'un plan thérapeutique adapté, la prise en charge des urgences mineures en soins palliatifs sont de plus en plus constatés. Mettre à profit l'expertise aguerrie du personnel des maisons de SPFV déjà en place. Un état de situation, une réflexion sur une ligne directrice, ainsi que les modalités d'encadrement de ces nouveaux services sont en cours de réflexion pour doter les centres de jour d'un volet médical, en plus du volet psychosocial habituel. Les demandes des MSP dans ce sens sont en croissance.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi d'un financement récurrent pour trois nouveaux centres de jour (CDJ).</li><li>• Octroi d'un financement récurrent pour deux CDJ pédiatriques.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Octroyer le financement récurrent pour deux CDJ pédiatriques.</li><li>• Finaliser les démarches pour l'ouverture de deux CDJ adulte et d'un CDJ pédiatrique.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroi d'un financement pour l'ouverture d'un quatrième jour supplémentaire dans un centre de jour.</li> <li>Octroi d'un financement pour le démarrage d'un futur CDJ.</li> <li>Transfert à Santé Québec de la mise en œuvre du développement de centres de jour offerts dans les MSP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les perspectives d'ouverture de cliniques médicales en CDJ, en fonction des orientations à venir pour ce nouveau service.</li> </ul>
--	--

**Mesure 45. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

La présente mesure vise à soutenir le développement des services de répit hors domicile avec nuitées afin d'améliorer la qualité de vie des PPA et de prévenir leur épuisement. Ces services de répit peuvent ainsi contribuer à offrir les conditions favorables au maintien à domicile de la personne aidée lorsque cela représente la volonté de la dyade personne proche aidante – personne aidée.

Fruit de partenariats entre des OC ainsi que les CISSS et les CIUSSS, une Maison Gilles-Carle est un modèle multiservice qui offre du répit avec nuitées et de l'hébergement temporaire aux personnes présentant des besoins, sans égard aux types d'incapacités, à l'état de santé ou à l'âge. Le répit offert est encadré par une équipe multidisciplinaire qualifiée pour répondre adéquatement aux besoins des personnes qui y séjournent.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Neuf maisons de répit, notamment les Maisons Gilles-Carle (MGC) sont en activité dans sept régions sociosanitaires pour 67 places.</li> <li>Rehaussement important du financement du coût par lit.</li> <li>Révision de l'entente-cadre entre un établissement et une MGC.</li> <li>Réception des redditions de comptes des établissements pour les MGC en activité sur leurs territoires respectifs.</li> <li>Versements aux établissements des financements autorisés selon les décrets couvrant la période 2024-2027.</li> <li>Transfert à Santé Québec de la mise en œuvre du développement des services de répit hors domicile avec nuitées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les besoins en matière de répit hors domicile avec nuitées pour les PNI en prévision du prochain PAG-PPA 2026-2031.</li> <li>Suivi des financements et du taux d'occupation.</li> <li>Soutien aux responsables des maisons Gilles-Carles.</li> </ul>

#### **Mesure 46. Élargir l'offre de services de Baluchon Répit long terme pour les PPA.**

Baluchon Répit long terme est un OC qui existe depuis plus de 20 ans. Il a pour mission d'offrir du répit, du soutien et de l'accompagnement aux PPA qui désirent maintenir à domicile leur proche atteint de troubles neurocognitifs majeurs liés à la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées. Il s'agit du seul organisme qui offre un répit à domicile de longue durée, soit de 4 à 14 jours entiers. L'objectif de la mesure est de répondre à plus de besoins de répit à domicile avec nuitées en élargissant graduellement l'offre de Baluchon à des PPA de personnes vivant avec d'autres situations de handicap. Le but est qu'il soit également possible pour les baluchonneuses spécifiquement formées d'accompagner des personnes ayant un profil gériatrique, des personnes vivant avec un trouble neurodégénératif comme la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques ou encore des personnes en perte d'autonomie sévère et alitées.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du nombre de jours de 12 %, poursuivant ainsi une quatrième année consécutive de croissance de l'offre de répit long terme dans l'ensemble du Québec.</li><li>• Conclusion positive du projet pilote de Chaudière-Appalaches dans lequel des organismes à domicile recommandent directement leurs usagères et usagers à Baluchon.</li><li>• Accompagnement avec succès de trois usagères et usagers de la communauté de Chisasibi pour 21 jours de répit en territoire autochtone.</li><li>• Lancement d'un site Web en anglais.</li><li>• Obtention d'un indice de satisfaction de 98 % des PPA.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueillir une demande croissante de services de répit long terme à domicile et s'y ajuster.</li><li>• Répartir les répits de façon équilibrée entre les régions et les différentes clientèles, en fonction des financements disponibles.</li><li>• Maintenir l'évaluation de la qualité de service reconnue de Baluchon Répit long terme à plus de 95 %.</li></ul>

#### **Mesure 47. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines**

Le Monastère des Augustines est un endroit unique, qui se distingue par le type de séjours en hébergement individuel et de séjours de groupe de ressourcement, thématiques ou ciblés, qu'il propose. Le Monastère des Augustines offre des services de répit avec nuitées aux PPA de l'ensemble du Québec. Il propose également des services de ressourcement en mode présentiel ou virtuel, ainsi que de nouvelles initiatives afin d'améliorer la qualité de vie et la santé globale des PPA. L'approche évaluative privilégiée par le Monastère permet le développement des meilleures pratiques au regard de l'accompagnement des PPA.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Livraison des services et réalisation des activités de soutien aux PPA :</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintenir l'offre des services et activités de soutien aux PPA :</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ des séjours de répit individuel, de ressourcement de groupe avec nuitées;</li> <li>○ des ateliers expérientiels (art et soins de santé globale) et de ressourcement journalier;</li> <li>○ des séances de communauté de partage.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réception d'un premier rapport découlant de la recherche évaluative Patrimoine et mieux-être et présentation des données préliminaires (VITAM).</li> <li>● Consolidation des processus de gestion des demandes de services et implantation d'un nouveau système de relations clients (CRM).</li> <li>● Amélioration continue par l'implantation de bonnes pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ des séjours de répit individuel, de ressourcement de groupe avec nuitées;</li> <li>○ des ateliers expérientiels (art et soins de santé globale) et de ressourcement journalier;</li> <li>○ des séances de communauté de partage.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Améliorer en continu l'accompagnement direct aux PPA en réponse à leurs besoins.</li> <li>● Participer activement à la reconversion d'une aile du Monastère dans une vision élargie de mission sociale et communautaire au bénéfice des PPA.</li> <li>● Mettre en place des partenariats durables au service de projets conçus pour les organismes en proche aidance.</li> <li>● Améliorer les pratiques évaluatives et faire passer un sondage portant sur la gestion globale du programme.</li> </ul>
---	---

### Orientation 3.3 : Établir un partenariat avec les personnes proches aidantes tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e)

**Mesure 48. Développer un appel de projets à l'intention des établissements publics du RSSS visant la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies innovantes de partenariat avec les PPA. *Mise en œuvre sous la responsabilité de Santé Québec.***

L'appel ministériel de projets s'adresse aux établissements publics du RSSS et vise la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies innovantes afin de favoriser le développement et la continuité de l'approche de partenariat avec les PPA en contexte de gouvernance, d'organisation des soins et des services ou des soins directs. Les retombées permettront de faire ressortir des conditions gagnantes, des défis ainsi que les besoins et les attentes devant être pris en compte pour l'ensemble des services de soutien aux PPA.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Tenue de rencontres de groupes thématiques permettant le transfert de connaissances et d'accompagnement pratique aux équipes en matière de partenariat (avril et octobre 2024).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mesure réalisée, en phase de diffusion.</li> <li>● Examen des projets présentant un potentiel de mutualisation</li> <li>● Organiser un événement de transfert de connaissances pour les projets de partenariat avec les PPA, prévu à l'automne 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présenter un bilan des projets terminés en mars 2025;</li> </ul> </li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'une formation aux équipes des projets, sous la forme d'une classe des maîtres sur le partenariat, conçue selon les besoins des équipes (juin 2024).</li> <li>• Soutien à la réalisation des projets en continu.</li> <li>• Lancement du deuxième questionnaire d'évaluation réflexive.</li> <li>• Analyse et bilan des projets à la suite des résultats de l'évaluation réflexive effectuée par les personnes contribuant aux projets à des fins d'amélioration continue de leur partenariat avec les PPA au sein des équipes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en lumière les meilleures pratiques favorisant le partenariat;</li> <li>○ Présenter les réalisations des projets dans une perspective d'inspiration pour les établissements et de mise à l'échelle sur le plan national.</li> </ul>
--	---

**Mesure 49. Réviser les politiques de visite des proches dans différents milieux de soins afin que celles-ci s'inscrivent dans une approche de partenariat avec les PPA (milieux de soins aigus, centres de réadaptation, milieux de SPFV).**

L'approche de partenariat favorise une dynamique de collaboration entre la PPA, la personne aidée et les intervenants et intervenantes dans différents contextes de soins et services. Le fait de considérer les PPA comme des partenaires dans la trajectoire de soins et de services, qu'il s'agisse de soins aigus, de réadaptation ou de SPFV, entraînera des répercussions sur les pratiques. Dans le cadre des visites, les aspects touchés sont, notamment, les enjeux relatifs à la confidentialité et au partage des renseignements, le respect de la quiétude, de la fatigue et des moments de soins de la personne malade ainsi que celui des autres usagers et usagères dans l'unité de soins. Cette mesure a pour objectif de déterminer les actions incontournables pour actualiser les bonnes pratiques qui favorisent le partenariat avec les PPA qui visitent leurs proches et de les intégrer dans une révision des politiques de visites actuelles.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette mesure n'est pas entamée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en partenariat avec Santé Québec pour soutenir l'élaboration de politiques de partenariat avec les PPA au sein des établissements.</li> </ul>

**Axe 4 : Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes, notamment afin d'éviter leur précarisation financière**

**Orientation 4.1 : Favoriser le maintien de l'équilibre entre le rôle des personnes proches aidantes et les autres sphères de leur vie**

**Mesure 50. Former un comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance et sur la précarisation financière.**

La mise en place du comité interministériel constitué de MO permet le partage d'informations et la discussion sur l'état des connaissances en matière de conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance et au sujet de la précarisation financière des PPA. Une réflexion interministérielle sur des leviers et des actions potentielles pouvant avoir des répercussions sur la santé, le bien-être et l'équilibre de vie sur les PPA y est associée. Ces travaux permettront d'établir une vision commune des actions à réaliser pour aider les PPA à mieux concilier les différentes sphères de leur vie et ouvriront la voie à des recommandations d'actions en prévision du deuxième PAG-PPA. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption d'une méthodologie de collecte et d'analyse des informations pour favoriser la prise de décisions fondée sur des données probantes.</li><li>• Recherche documentaire et consultations selon trois sous-thèmes :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ conciliation travail et responsabilités de proche aidance;</li><li>◦ conciliation famille et responsabilités de proche aidance;</li><li>◦ conciliation études et responsabilités de proche aidance.</li></ul></li><li>• Identification et sélection de leviers et d'actions potentiels pour une meilleure conciliation à partir de critères déterminés en sous-comités avec les MO.</li><li>• Préparation et animation d'ateliers de consultation sur la conciliation famille-travail-études et responsabilités de proche aidance lors de la Journée nationale de concertation en proche aidance, édition 2024 :</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprendre des analyses de possibilités concernant les pistes d'actions potentielles retenues en matière de conciliation famille-travail-études et responsabilités de proche aidance et de réduction de la précarisation financière des PPA.</li><li>• Poursuivre les consultations de parties prenantes.</li><li>• Soumettre des recommandations d'actions aux décideurs gouvernementaux en prévision du prochain PAG-PPA 2026-2031.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préparation des ateliers en collaboration avec l'Observatoire québécois de la proche aidance.</li> <li>• Animation de six tables de consultation (deux par sous-thème, travail, famille, études), 18 pistes potentielles d'actions ont été amenées en consultation. Environ 120 personnes ont participé aux tables.</li> </ul>	
---	--

**Mesure 51. Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l'éducation ou de l'enseignement supérieur.**

Cette mesure, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur, vise la réalisation de la première étude québécoise sur la population étudiante (jeunes et adultes) exerçant des responsabilités de proche aidant. Cette étude cible les élèves des établissements primaires et secondaires, ceux de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, ainsi que les étudiantes et étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle vise à collecter des données sur la proportion des élèves et des étudiantes et étudiants qui assument des responsabilités de proche aidance, sur leurs caractéristiques sociodémographiques ainsi que sur leurs enjeux et besoins particuliers. Cette étude vise également à connaître les incidences potentielles de la proche aidance sur la persévérance et la réussite scolaires. Les résultats qui en découlent permettront d'améliorer les connaissances sur cette réalité, d'outiller les milieux d'enseignement et les organismes concernés par la question pour qu'ils puissent répondre aux besoins des élèves et des étudiantes et étudiants ayant des responsabilités de proche aidance, notamment par la mise en place de services de soutien adapté. L'ADS+ est un élément central qui guide la réalisation de cette mesure.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des questionnaires.</li> <li>• Recrutement des personnes participantes.</li> <li>• Réalisation de la collecte et de l'analyse des données (volet primaire et enseignement supérieur) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tenir compte des réalités et des besoins distincts selon les sexes afin de saisir les enjeux vécus et d'identifier des solutions permettant de soutenir la persévérance et la réussite.</li> </ul> </li> <li>• Rédaction du rapport de recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les résultats.</li> <li>• Enquête pour les établissements primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes</li> <li>• Poursuivre la cueillette des données pour le volet secondaire, la formation professionnelle et la formation générale des adultes (FP-FGA).</li> <li>• Recevoir un bilan des résultats préliminaires et des activités réalisées par l'Université du Québec en Outaouais (UQO).</li> </ul>

## **Mesure 52. Sensibiliser les établissements des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (jeunes et adultes).**

La mesure vise à amener les acteurs et actrices des réseaux de l'éducation et ceux de l'enseignement supérieur à reconnaître la réalité des PPA en vue de repérer les élèves et les étudiantes et étudiants proches aidants qui fréquentent leurs établissements. Il est essentiel de sensibiliser ces réseaux de l'éducation à l'importance de reconnaître les besoins particuliers des élèves proches aidants, et d'y répondre. Pour ce faire, deux guides de bonnes pratiques seront élaborés, l'un pour le réseau de l'enseignement supérieur et l'autre pour les établissements primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. L'ADS+ est un élément central qui guide la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<p>Guide pour le réseau de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement officiel de la formation <i>Comment repérer et soutenir les jeunes qui prennent soin des leurs?</i></li><li>• Programmation d'un webinaire de lancement de la formation.</li></ul> <p>Guide pour les établissements primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Planification, en collaboration avec l'UQO, des suites de la mesure 52 en fonction des constats tirés de la mesure 51 (enquête).</li><li>• Planification des étapes du projet et de la clientèle ciblée, en collaboration avec l'UQO et le MSSS.</li><li>• Rédaction de l'Entente de services entre le MEQ et l'UQO.</li><li>• Réflexion concernant la collaboration de partenaires pour faciliter la réalisation des travaux par l'UQO.</li></ul>	<p>Guide pour le réseau de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Compiler, analyser et faire état des données du sondage sur l'appréciation de la formation.</li></ul> <p>Guide pour les établissements primaires et secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• rédiger le contenu d'une formation en ligne pour assurer la sensibilisation des établissements du réseau de l'éducation à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (UQO);</li><li>• valider le contenu de la formation et diffusion;</li><li>• recevoir l'analyse des données et le rapport final.</li></ul>

## **Mesure 53. Identifier et expérimenter les meilleures pratiques organisationnelles pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA dans certains secteurs d'activité économique.**

Plusieurs PPA sont en emploi et vivent des enjeux liés à la conciliation famille-travail. Les employeuses et employeurs ont ainsi besoin d'être sensibilisés et accompagnés pour s'engager efficacement en faveur de cette conciliation. L'objectif de la mesure est de favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA en expérimentant, auprès des personnes employeuses, des pratiques organisationnelles adaptées aux contraintes de certains secteurs d'activité économique. Le souhait est de créer des conditions qui permettent aux milieux de travail des secteurs d'activité

économique ciblés d'être plus flexibles dans la prise en compte des réalités variées des PPA en emploi. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Élaboration d'un rapport et d'infographies à partir des données collectées en 2024 auprès d'employées et employés proches aidants au sujet de leur conciliation famille-travail</li><li>• Accompagnement de neuf organisations afin d'expérimenter une démarche d'accompagnement visant à faciliter la conciliation des PPA et à favoriser leur maintien en emploi :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Production de rapports de recommandation à l'intention des organisations afin de formaliser des mesures adaptées aux réalités distinctes des hommes et des femmes.</li></ul></li><li>• Recrutement d'une première cohorte d'accompagnement prenant la forme d'une communauté de pratique visant à faciliter la conciliation des PPA et à favoriser leur maintien en emploi.</li><li>• Réalisation d'une démarche d'évaluation évolutive du projet.</li><li>• Réalisation d'une cartographie portant sur les initiatives et les actrices et acteurs en conciliation proche aidance-travail.</li><li>• Élaboration d'une trousse pour soutenir les employeurs dans la réorganisation du travail en contexte de proche aidance.</li><li>• Bonification de fiches de mesures existantes en conciliation travail-famille pour y inclure les pratiques adaptées à la conciliation proche aidance-travail.</li><li>• Tenue de deux webinaires portant sur la proche aidance et le travail.</li><li>• Participation à plusieurs conférences sur le sujet de la proche aidance au travail.</li><li>• Rédaction d'articles sur la conciliation proche aidance-travail et sur les histoires d'organismes ayant participé au projet pilote.</li><li>• Promotion du matériel produit auprès des employeurs.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre la collecte de données auprès d'employées et employés proches aidants pour suivre l'évolution de leur conciliation famille-travail et élaborer une infographie à partir de celles-ci.</li><li>• Recruter et accompagner une deuxième cohorte d'organismes visant à faciliter la conciliation des PPA et à favoriser leur maintien en emploi.</li><li>• Accompagner les organismes participant à la première cohorte de communauté de pratique.</li><li>• Poursuivre la promotion sur le sujet de la conciliation proche aidance-travail pour sensibiliser les employeurs et favoriser l'adoption de bonnes pratiques.</li><li>• Tenir un webinaire mettant en valeur les outils produits.</li></ul>

**Mesure 54. Faire la promotion du service de médiation d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées et former les médiateurs aux enjeux de la proche aidance.**

Dans l'exercice de leur rôle, les PPA peuvent connaître des situations conflictuelles ou avoir des différends avec la famille, l'entourage, et même la personne aidée. Il est alors possible qu'elles ressentent de la frustration et des tensions qui auront une incidence sur leur qualité de vie, allant peut-être jusqu'à ébranler leur volonté de poursuivre leur rôle de PPA. La présente mesure vise à faire connaître le service de médiation offert par les organismes qualifiés et efficaces d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées, par l'entremise de capsules d'information. Elle contribue au maintien des liens harmonieux entre la personne proche aidante, la personne aidée et la famille. Cette mesure vise à soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés et à faciliter l'exercice de leur rôle de PPA. Le principal objectif est de maintenir des liens harmonieux entre la personne proche aidante, la personne aidée et la famille en favorisant le dialogue. Ce service offert par des OC qualifiés est pertinent et efficace, et en faire la promotion favorisera davantage de personnes.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à des événements adressés aux PPA.</li><li>• Présentation du service de médiation et du programme <i>Parenthèse</i> à un panel du Colloque de Cap santé mentale le 19 octobre 2024.</li><li>• Présentation du service de médiation aux membres de Proche aidance Québec le 21 mai 2024 (environ 15 membres).</li><li>• Présentation du service de médiation lors d'une activité organisée portant sur la proche aidance (environ 40 personnes).</li><li>• Formation des médiatrices et médiateurs sur les enjeux de la proche aidance.</li><li>• Poursuite de la diffusion de la capsule de formation réalisée en 2023 avec la collaboration de l'Appui.</li><li>• Rédaction, production et diffusion d'articles et de capsules (huit publications Facebook, rédaction de deux articles, une capsule vidéo expliquant la médiation citoyenne adressée aux personnes âgées en situation de vulnérabilité).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Former les médiatrices et médiateurs sur la proche aidance, dénombrer les médiatrices et médiateurs formés et identifier l'incidence de la formation sur leur niveau de connaissance.</li><li>• Participer à des événements destinés aux PPA : organisation d'une activité avec l'organisme Proche aidance Québec.</li><li>• Produire et diffuser des capsules et des affiches : tournage d'une capsule vidéo présentant le témoignage d'un couple de personnes aidante et aidée.</li></ul>

## Orientation 4.2 : Faciliter l'exercice du rôle des personnes proches aidantes

### Mesure 55. Simplifier l'accès aux programmes et services utilisés par les PPA.

Bien que les PPA bénéficient de programmes et de services variés qui facilitent l'exercice de leur rôle, elles peuvent toutefois éprouver des difficultés de natures diverses dans leurs démarches pour y avoir accès. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux programmes et aux services pour les PPA en favorisant un accès en ligne simplifié et centralisé. Cette amélioration concernant l'ampleur de leurs tâches administratives leur permettra ultimement de concilier plus facilement leur vie personnelle et leur rôle envers la personne aidée.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>Élaboration du dossier d'affaires de la solution numérique du projet OPHQ/PPA.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Déposer le dossier d'affaires (phase de planification) à l'automne 2025.</li><li>Commencer les travaux pour la phase d'exécution de la solution numérique à l'hiver 2026.</li></ul>

### Mesure 56. Offrir des services de soutien améliorés aux représentants légaux.

Le Curateur public travaille à proposer une gamme de services transformée en matière de proche aidance, que ceux-ci s'adressent aux représentantes et représentants légaux, aux membres d'un conseil de tutelle ou, plus largement, à toute personne liée à une mesure de protection au bénéfice d'un proche. Pour que ces personnes puissent assumer pleinement leur mandat et pour faciliter l'exercice de leur rôle, le Curateur public souhaite notamment améliorer et/ou produire des outils structurants et définir des moyens concrets d'acquérir et de maintenir des savoirs essentiels à l'exercice de leurs fonctions qui lui permettront de les accompagner et de les soutenir dans leurs démarches. L'objectif est de lever certains obstacles à l'engagement des proches en simplifiant l'exercice de leur mandat par l'intermédiaire de services numériques modernes et souples.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>Définition et précision des besoins des utilisatrices et utilisateurs.</li><li>Poursuite de l'élaboration et du développement des solutions numériques.</li><li>Réalisation de cinq rondes de consultations citoyennes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Poursuivre l'élaboration des solutions numériques.</li><li>Procéder à la livraison des solutions numériques.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion concernant l'utilisation du service d'authentification gouvernemental.</li> </ul>	
---	--

#### **Mesure 57. Diffuser de l'information sur les services de transport offerts au Québec sous la forme d'une carte interactive.**

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable rendra disponible sur le Web une carte interactive sur les services de transport collectif et/ou adapté pour l'ensemble du Québec. Cette carte informera les PPA et les intervenants et intervenantes des services offerts dans leur région, en indiquant l'organisme responsable d'offrir le ou les services et en fournissant le lien vers son site Web.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification des sites Web en ligne et organisation des données à l'interne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir les informations manquantes auprès des municipalités ou des MRC.</li> <li>Effectuer des tests de rendu de la carte avec des données préliminaires.</li> <li>Produire la carte interactive avec les données officielles à jour.</li> </ul>

#### **Mesure 58. Sensibiliser les municipalités et les MRC qui sont engagées dans une démarche Municipalité amie des aînés aux besoins des PPA et favoriser les actions et les initiatives à leur égard.**

Par l'élaboration et la diffusion d'un fascicule thématique et d'un webinaire portant sur les PPA de personnes aînées, la mesure permettra de sensibiliser les municipalités et les MRC ayant entrepris une démarche Municipalité amie des aînés à l'égard des besoins des PPA de personnes aînées. Les outils produits contiendront des renseignements sur la proche aidance ainsi que des exemples d'actions ou d'initiatives entreprises dans le cadre de plans d'action Municipalité amie des aînés qui ont eu un effet positif sur les PPA de personnes aînées.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration, production, correction du fascicule afin de sensibiliser les municipalités et les MRC MADA à l'égard des PPA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre disponible le fascicule en ligne sur la base de publications du MSSS.</li> <li>Diffuser de façon virtuelle le fascicule auprès des municipalités, des MRC, des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux en proche aidance ainsi que tout autre acteur intéressé par la question de la proche aidance via des webinaires et l'infolettre MADA du Secrétariat aux aînés.</li> </ul>

**Mesure 59. Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les PPA d'aînés dans le cadre du programme Québec ami des aînés, volet national.**

Le programme Québec ami des aînés soutient financièrement des activités et des initiatives mises en place par des OC, lesquelles contribuent à adapter les milieux de vie aux réalités des personnes aînées en vue de leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, au sein d'environnements sains, sécuritaires et accueillants. Le programme vise également à encourager et à favoriser la participation des personnes aînées au développement de leur communauté.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement d'un appel de projets QADA du 12 juin au 25 septembre 2024.</li><li>• Deux projets sous le thème de la proche aidance respectant les critères de qualité du programme QADA ont été reçus et soutenus.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun appel de projets n'a été annoncé pour l'instant.</li></ul>

**Orientation 4.3 : Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de personne proche aidante**

**Mesure 60. Connaître les réalités et les besoins des PPA pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques.**

La présente mesure vise à mobiliser les connaissances actuelles et l'expérience des PPA afin de mieux circonscrire les réalités, les contextes et les besoins de celles pour qui le risque de précarisation financière est élevé. L'état de santé et de bien-être des PPA étant déterminé par une panoplie de facteurs individuels, économiques et environnementaux, cette démarche permettra de dégager des pistes d'actions concrètes pour mieux soutenir les PPA les plus vulnérables dans cette précarisation financière. Les résultats de ces analyses vont concrètement enrichir la réflexion et orienter les décisions gouvernementales des années à venir. L'ADS+ est un des éléments qui guident la réalisation de cette mesure.

Actions réalisées du 1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025	Perspectives d'avril 2025 à mars 2026
<ul style="list-style-type: none"><li>• Octroi du mandat au partenaire Chaire de recherche Jacques Parizeau, Hautes études commerciales du Montréal.</li><li>• Analyse des données de l'Étude longitudinale et internationale sur les adultes (ELIA) de Statistique Canada.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser la faisabilité de l'appariement des données administratives fiscales avec certaines données de santé et de services sociaux pertinentes.</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarches pour avoir accès aux données administratives fiscales de Revenu Québec via le Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ).</li> </ul>	
--	--

**Mesure 61. Diffuser l'information aux PPA concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier.**

Cette mesure a pour objectif d'élargir les outils de communication pour améliorer la connaissance des programmes et services auprès d'une diversité de groupes sociaux. De plus, elle vise à adapter la transmission d'informations de manière à répondre aux enjeux de littératie et à vulgariser l'information concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier dans l'objectif de joindre des PPA ayant des niveaux de littératie divers.

<b>Actions réalisées du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025</b>	<b>Perspectives d'avril 2025 à mars 2026</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroi du mandat au partenaire Finautonome, organisme voué au bien-être financier des personnes en situation de handicap et leurs proches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les programmes financiers et mesures fiscales pouvant soutenir les PPA dans leurs rôles et les approches et outils de vulgarisation à développer.</li> <li>Développer des approches et des outils de vulgarisation pour soutenir la compréhension des PPA des programmes financiers et mesures fiscales dont elles peuvent bénéficier.</li> <li>Développer et actualiser une stratégie de diffusion des outils et approches de vulgarisation développée.</li> <li>Proposer une stratégie et des actions pour accompagner certaines PPA dans la compréhension des programmes et des mesures fiscales pouvant les soutenir.</li> </ul>

## Conclusion

La LPPA, adoptée en octobre 2020, représente une étape charnière dans l'avancement des travaux en proche aidance. Cette loi vient inscrire la proche aidance comme étant une réelle priorité pour la société québécoise et donne un caractère pérenne à cette priorité. Cette loi stipule que tous les cinq ans, le gouvernement adopte et rend public un plan d'action gouvernemental prévoyant des mesures et des actions pour mettre en œuvre la PNPPA. Un rapport de la mise en œuvre de cette loi sera déposé au gouvernement en cours d'année 2025-2026.

La PNPPA publiée en avril 2021 propose aux Québécois et Québécoises de participer à un projet de société qui vise à soutenir la santé et le bien-être des PPA et à préserver leur identité propre, par la mise en place de conditions favorables à l'équilibre entre leur rôle de PPA et les autres sphères de leur vie.

Le premier PAG-PPA 2021-2026 et les mesures qui y sont présentées permettront de faire des avancées notables dans le domaine de la proche aidance au Québec. C'est ainsi qu'au 31 mars 2025, 59 des 61 mesures prévues dans le plan d'action sont en cours de réalisation. Ces mesures sont diversifiées et rejoignent les 4 axes et les 12 orientations de la Politique nationale pour les PPA.

Le présent bilan permet de faire état des réalisations des ministères et organismes gouvernementaux, avec leurs nombreux partenaires, principalement des milieux communautaires, depuis le lancement du PAG-PPA 2021-2026.

Parmi les actions mises en œuvre figure les 27 coordonnateurs et coordonnatrices en proche aidance qui assurent la concertation et l'intégration des actions dans les réseaux territoriaux de services. Citons également la poursuite de la mission de l'Appui, répondant à l'article 44 de la LPPA et permettant notamment de soutenir le service Info-aidant et d'octroyer des budgets à de nombreux organismes communautaires partout au Québec pour le développement de services de soutien aux PPA. Soulignons le développement de l'Observatoire québécois de la proche aidance, qui se positionne comme un carrefour de connaissances contribuant à la reconnaissance des PPA et stimulant l'innovation dans la réponse à leurs besoins. Le Comité de partenaires concernés par le soutien aux PPA s'est également structuré et investi des travaux en sous-comités qui ont le potentiel d'éclairer la ministre notamment sur la question des services de répit.

Le MSSS et ses collaboratrices et collaborateurs gouvernementaux, dont Santé Québec demeurent attentivement à l'écoute des besoins des PPA afin de planifier adéquatement et d'adapter en continu les services, les politiques et les programmes conçus pour les soutenir dans ce rôle si important auprès de leurs proches.

## Annexe 1 – Tableau récapitulatif des mesures du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026

Axe 1 – La reconnaissance et l'autoreconnaissance des PPA ainsi que la mobilisation des actrices et acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance			
Mesure	MO responsable MO collaborateur Santé Québec <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2025
Orientation 1.1 – Sensibiliser la société québécoise au rôle et à l'apport indéniable des PPA, à la diversité de leurs réalités et à l'importance de les soutenir			
1. Développer une stratégie de communication sur la valorisation des PPA et de leur apport à la société.	MSSS	2021-2026	En cours de réalisation
2. Réaliser un portrait des PPA au Québec.	MSSS <i>Partenaires mobilisés :</i> <i>Observatoire québécois de la proche aidance, Institut national de santé publique du Québec, Institut de la statistique du Québec</i>	2022-2026	En cours de réalisation
3. Analyser la pertinence et la faisabilité de reconnaître certains droits aux PPA et les obligations qui en découlent ainsi que d'établir et de maintenir un registre public des PPA visant notamment à favoriser la reconnaissance de leur rôle.	Ministère de la Justice du Québec Collaboration MSSS	2021-2023	En cours de réalisation
Orientation 1.2 – Assurer la concertation des actions pour l'ensemble des PPA dans les différentes sphères de leur vie			
4. Mettre en place le Comité de partenaires concernés par les personnes proches aidantes.	MSSS	2021-2026	Mesure terminée, poursuite en continu
5. Mettre en place une coordination territoriale de la proche aidance.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	Mesure terminée, poursuite en continu
6. Organiser annuellement une journée de concertation nationale sur la proche aidance.	MSSS	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 1.3 – Favoriser la collaboration avec les PPA dans le développement d'actions visant à les reconnaître et à les soutenir			
7. Développer les connaissances et les compétences des PPA et des acteurs des instances de gouvernance à travailler ensemble selon une approche basée sur le partenariat.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public</i>	2021-2026	En cours de réalisation
8. Impliquer les PPA (tuteurs, assistants, citoyens) au développement des services du Curateur public.	Curateur public Collaboration MSSS	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 2 – Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
<b>Orientation 2.1 – Identifier les besoins d'information et de formation des PPA et y répondre</b>			
9. Diffuser la boîte à outils <i>La bientraitance des personnes proches aidantes : une responsabilité partagée</i> dans différents milieux fréquentés par les PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Proche aidance Québec</i>	2021-2026	Mesure terminée, en phase de diffusion
10. Réaliser en coconstruction avec des PPA et à leur intention des capsules de sensibilisation et des outils de formation concernant l'approche de partenariat dans le contexte des soins et des services.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public</i>	2022-2026	En cours de réalisation
11. Soutenir les organisations et les PPA dans leur transition vers une offre de soutien en mode numérique.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2021-2026	En cours de réalisation
12. Soutenir les PPA par des programmes de formation et de soutien en ligne visant à les outiller dans leurs parcours et leurs rôles.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2021-2026	En cours de réalisation
13. Déployer le programme de formation pour les PPA par les pairs en matière de soins palliatifs et de fin de vie.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS</i>	2021-2026	Non débutée et ne se réalisera pas
14. Concevoir un outil de sensibilisation visant à améliorer les connaissances des PPA sur les sujets de la santé mentale, des différents troubles comportementaux et du vieillissement.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Ordre des psychologues du Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
15. Soutenir les partenaires qui interviennent auprès des PPA dans la transmission d'informations et la promotion de la mesure d'assistance auprès des PPA.	Curateur public Collaboration MSSS <i>Partenaires mobilisés : organismes communautaires, Chambre des notaires, Barreau du Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
16. Soutenir la diffusion de l'information de nature juridique mise en valeur par Éducaloï auprès des PPA et des intervenants et intervenantes.	MSSS Collaboration ministère de la Justice du Québec <i>Partenaire mobilisé : Éducaloï</i>	2021-2026	En cours de réalisation
17. Soutenir les PPA dans la navigation au sein du RSSS.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : CIUSSS de l'Estrie – CHUS</i>	2023-2026	En cours de réalisation
18. Sensibiliser les PPA en emploi aux répercussions liées à leur rôle et les informer des différentes mesures existantes de conciliation travail-responsabilités de proche aidance.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Proche aidance Québec</i>	2021-2026	En cours de réalisation
<b>Orientation 2.2 – Identifier les besoins d'information et de formation des acteurs concernés par les PPA et y répondre</b>			
19. Concevoir une formation pour les intervenants, professionnels et gestionnaires du RSSS et du milieu communautaire sur les caractéristiques et les besoins des PPA, sur les interventions à privilégier et sur l'approche de partenariat en contexte de soins et de services.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public, organismes communautaires nationaux</i>	2021-2026	En cours de réalisation

Axe 2 – Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
20. Mettre à contribution les membres des ordres professionnels des domaines de la santé mentale et des relations humaines dans la reconnaissance et le soutien des PPA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : ordres professionnels dans le domaine de la santé mentale et des services sociaux</i>	2022-2025	En cours de réalisation
21. Élaborer une formation continue partagée, à l'intention des intervenants du RSSS et de ceux des OC, sur l'aide médicale à mourir sous l'angle des réalités et des besoins des PPA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : CHU de Québec, Centre universitaire de santé McGill</i>	2021-2024	Mesure initiée, mais ne sera pas réalisée
22. Mettre en place une communauté de pratique en proche aidance.	MSSS Santé Québec <i>Partenaire mobilisé : CIUSSS de l'Estrie – CHUS</i>	2022-2026	Mesure terminée, poursuite en continu
23. Outiller les organismes travaillant auprès des personnes immigrantes et autres minorités ethnoculturelles aux enjeux de la proche aidance et aux ressources existantes.	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Collaboration MSSS <i>Partenaire mobilisé : Institut universitaire SHERPA</i>	2022-2026	En cours de réalisation
24. Sensibiliser les intervenants du RSSS, ceux des OC et d'autres acteurs à la diversité sexuelle et de genre ainsi qu'aux enjeux que vivent les PPA LGBTQI+.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Fondation Émergence</i>	2021-2026	En cours de réalisation
25. Former le personnel des services à la population de l'OPHQ aux réalités des PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2022-2026	En cours de réalisation
26. Sensibiliser et accompagner les organismes communautaires famille et les OC offrant des services aux parents de personnes ayant un handicap pour favoriser l'engagement paternel et l'exercice de la coparentalité.	Ministère de la Famille Collaboration MSSS <i>Partenaire mobilisé : Regroupement pour la valorisation de la paternité</i>	2022-2026	En cours de réalisation
Orientation 2.3 – Soutenir la recherche et le transfert de connaissances ayant trait aux PPA			
27. Créer l'Observatoire québécois de la proche aidance.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal</i>	2021-2026	Mesure terminée, poursuite en continu
28. Soutenir la recherche et le transfert des connaissances en matière de proche aidance.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Fonds de recherche du Québec – Société et culture</i>	2022-2026	En cours de réalisation
29. Recenser et développer les pratiques prometteuses afin d'évaluer adéquatement les besoins et de soutenir les PPA des personnes présentant une DP, une DI ou un TSA.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : établissements ayant une désignation à titre d'Institut universitaire en DP, DI-TSA</i>	2021-2026	Mesure terminée, en phase de diffusion
30. Étudier les réalités et les besoins spécifiques des PPA issues des communautés ethnoculturelles et celles de langue anglaise en vue de définir des pistes d'action pour mieux les soutenir.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Institut universitaire SHERPA</i>	2021-2024	Mesure terminée, en phase de diffusion

Axe 2 – Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
31. Documenter et promouvoir des pratiques prometteuses pour l'organisation des services offerts aux PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2022-2026	Mesure terminée, en phase de diffusion
32. Documenter les pratiques inspirantes en matière de proche aidance pour les PNI et en soutenir le transfert aux coordonnateurs territoriaux.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : CIUSSS de l'Estrie – CHUS</i>	2021-2026	Mesure terminée, en phase de diffusion
33. Identifier les approches d'évaluation et les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la Politique nationale pour les PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : INESSS</i>	2022-2026	En cours de réalisation
34. Identifier des pratiques à privilégier auprès des PPA pour les soutenir dans le choix de la dyade aidant(e) -aidé(e) de maintenir à domicile la personne aidée en grande perte d'autonomie.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : INESSS</i>	2022-2026	En cours de réalisation

Axe 3 – Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Mesure transversale			
35. Élaborer un cadre de référence présentant l'ensemble des services intégrés en matière de soutien aux PPA.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS), ordres professionnels, chercheurs et chercheuses</i>	2021-2024	Mesure terminée, en phase de diffusion
Orientation 3.1 – Évaluer les besoins de services en matière de santé et de services sociaux pour les PPA			
36. Mettre en place un outil permettant de repérer les PPA et de les orienter vers les ressources appropriées.	MSSS <i>Partenaires mobilisés : Appui, Fédération québécoise des Sociétés d'Alzheimer, établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS et groupe de médecine familiale), organismes communautaires nationaux</i>	2021-2026	Mesure terminée, poursuite en continu
Orientation 3.2 – Soutenir les PPA par des services de santé et des services sociaux adaptés			
37. Assurer la pérennité de l'Appui pour les proches aidants permettant le développement de services aux PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Appui</i>	2021-2026	Mesure terminée, poursuite en continu
38. Bonifier le soutien aux OC pour soutenir les PPA.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS), Comité de travail</i>	2022-2026	Mesure terminée, poursuite en continu
39. Promouvoir les services sociaux généraux et faciliter leur accès aux PPA.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
40. Bonifier l'offre des services de soutien à domicile pour les PPA dans chaque région.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
41. Diversifier l'offre de services de répit pour les PPA des personnes ayant une DP, une DI ou un TSA et améliorer l'accès à ces services dans chaque région du Québec.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements ayant une désignation à titre d'institut universitaire en DP, DI-TSA</i>	2021-2026	En cours de réalisation
42. Rehausser les services en centre de jour offerts aux aînés.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2022-2026	Mesure terminée, poursuite en continu

43. Enrichir le programme de soutien aux PPA en SPFV.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
44. Rehausser les services en centre de jour offerts dans les maisons de soins palliatifs.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : Alliance des maisons de soins palliatifs, Association des soins palliatifs du Québec, établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
45. Poursuivre le développement des services de répit hors domicile avec nuitées.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 3.3 – Établir un partenariat avec les PPA tout au long du parcours de soins et de services de la dyade aidant(e)-aidé(e)			
46. Élargir l'offre de services de Baluchon Alzheimer pour les PPA.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Baluchon Alzheimer</i>	2021-2026	En cours de réalisation
47. Soutenir les services de répit et de ressourcement offerts aux PPA par le Monastère des Augustines.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Monastère des Augustines</i>	2022-2026	En cours de réalisation
48. Développer un appel de projets à l'intention des établissements publics du RSSS visant la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies innovantes de partenariat avec les PPA.	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public, communauté de pratique (approche de partenariat – PPA), établissements du RSSS (CISSS-CIUSSS)</i>	2021-2026	Mesure terminée, en phase de diffusion
49. Réviser les politiques de visite des proches dans différents milieux de soins afin que celles-ci s'inscrivent dans une approche de partenariat avec les PPA (milieux de soins aigus, centres de réadaptation, milieux de SPFV).	MSSS Santé Québec <i>Partenaires mobilisés : établissements du RSSS</i>	2023-2026	Non débutée sera réalisée en 2025-2026

Axe 4 – Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d'éviter leur précarisation financière			
Mesure	MO responsable MO collaborateur <i>Partenaires du milieu</i>	Calendrier initial	État de réalisation au 31 mars 2024
Orientation 4.1 – Favoriser le maintien de l'équilibre entre le rôle des PPA et les autres sphères de leur vie			
50. Former un comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études et responsabilités de proche aidance et sur la précarisation financière.	<p>MSSS Collaborateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail</li> <li>• Curateur public du Québec</li> <li>• Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</li> <li>• Ministère de l'Éducation</li> <li>• Ministère de l'Enseignement supérieur</li> <li>• Ministère de la Famille</li> <li>• Ministère des Finances</li> <li>• Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration</li> <li>• Ministère du Travail</li> <li>• Office des personnes handicapées du Québec</li> <li>• Retraite Québec</li> <li>• Secrétariat à la condition féminine</li> <li>• Secrétariat à la jeunesse</li> </ul>	2021-2026	En cours de réalisation
51. Documenter la prévalence, les caractéristiques et les besoins des PPA (jeunes et adultes) fréquentant un établissement des réseaux de l'éducation ou de l'enseignement supérieur.	<p>Ministère de l'Enseignement supérieur Ministère de l'Éducation du Québec Collaboration MSSS <i>Partenaires mobilisés : Laboratoire de recherche et d'action pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale et leurs proches de l'Université du Québec en Outaouais, Fédération étudiante collégiale du Québec, Union étudiante du Québec, Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente</i></p>	2021-2025	En cours de réalisation
52. Sensibiliser les établissements du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur à la réalité et aux besoins des élèves proches aidants (jeunes et adultes).	<p>Ministère de l'Enseignement supérieur Ministère de l'Éducation du Québec Collaboration MSSS</p>	<p>Ministère de l'Éducation du Québec : 2021-2024 Ministère de l'Éducation du Québec : 2024-2026</p>	En cours de réalisation

53. Identifier et expérimenter les meilleures pratiques organisationnelles pour favoriser l'embauche et le maintien en emploi de PPA dans certains secteurs d'activité économique.	Ministère de la Famille Collaboration MSSS <i>Partenaire mobilisé : Réseau pour un Québec Famille</i>	2022-2026	En cours de réalisation
54. Faire la promotion du service de médiation d'Équijustice auprès des PPA et des personnes aidées et former les médiateurs aux enjeux de la proche aidance.	Ministère de la Justice du Québec Collaboration MSSS <i>Partenaire mobilisé : Équijustice</i>	2021-2026	En cours de réalisation
Orientation 4.2 – Faciliter l'exercice du rôle des PPA			
55. Simplifier l'accès aux programmes et services utilisés par les PPA.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Collaboration MSSS, OPHQ et autres MO concernés	2021-2026	En cours de réalisation
56. Offrir des services de soutien améliorés aux représentants légaux.	Curateur public Collaboration MSSS	2021-2025	En cours de réalisation
57. Diffuser de l'information sur les services de transport offerts au Québec sous la forme d'une carte interactive.	Ministère des Transports et de la Mobilité durable Collaboration MSSS	2022-2024	En cours de réalisation
58. Sensibiliser les municipalités et les MRC qui sont engagées dans une démarche Municipalité amie des aînés aux besoins des PPA et favoriser les actions et les initiatives à leur égard.	Secrétariat aux aînés Collaboration MSSS	2021-2024	En cours de réalisation
59. Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à reconnaître, à accompagner et à soutenir les PPA d'aînés dans le cadre du programme Québec ami des aînés, volet national.	Secrétariat aux aînés Collaboration MSSS	2022-2026	En cours de réalisation
Orientation 4.3 – Prévenir la précarisation de la condition financière relative au rôle de PPA			
60. Connaître les réalités et les besoins des PPA pour qui le risque de précarisation financière est élevé en tenant compte des facteurs psychosociaux et économiques.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Chaire de recherche Jacques Parizeau, HEC</i>	2022-2025	En cours de réalisation
61. Diffuser l'information aux PPA concernant les crédits d'impôt et autres programmes de soutien financier.	MSSS <i>Partenaire mobilisé : Finautonome</i>	2022-2026	En cours de réalisation

## Annexe 2 – Cadre financier du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026

<b>AXE</b>	<b>BUDGET TOTAL POUR 5 ANS</b>
<b>AXE 1</b> La reconnaissance et l'autoreconnaissance des PPA ainsi que la mobilisation des acteurs de la société québécoise concernés par la proche aidance	<b>20 612 500 \$</b>
<b>AXE 2</b> Le partage de l'information, la promotion des ressources mises à la disposition des PPA et le développement de connaissances et de compétences	<b>20 878 500 \$</b>
<b>AXE 3</b> Le développement de services de santé et de services sociaux dédiés aux PPA, dans une approche basée sur le partenariat	<b>155 590 000 \$</b>
<b>AXE 4</b> Le développement d'environnements conciliants qui soutiennent et favorisent le maintien et l'amélioration des conditions de vie des PPA, notamment afin d'éviter leur précarisation financière	<b>3 517 000 \$</b>
<b>Total global pour 5 ans</b>	<b>200 598 000 \$</b>

**Santé  
et Services sociaux**

**Québec**

